

■ Mouvement des Entreprises de France

RAPPORT

DE GESTION



20

15

SOMMAIRE

04

PRÉSENTATION DES COMPTES

05

PRÉSENTATION
DU COMPTE DE RÉSULTAT

- Résultat
- Recettes
- Dépenses

10

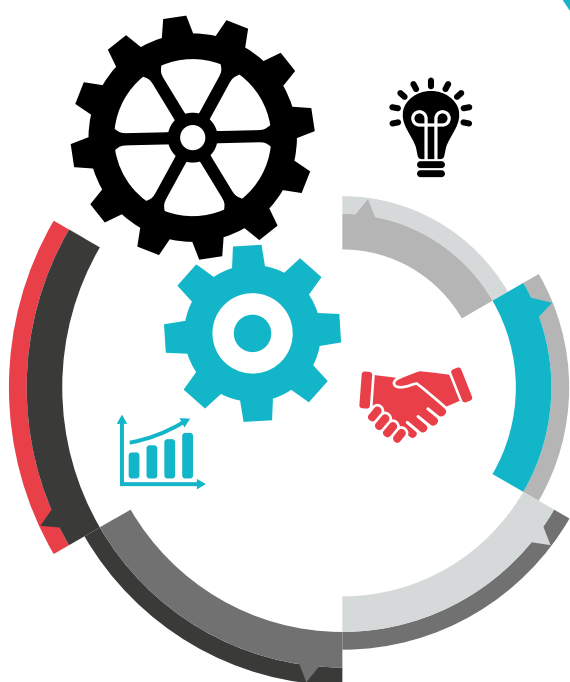
PRÉSENTATION DU BILAN

13

RESSOURCES HUMAINES

14

ANNEXES





LES ADHÉRENTS AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DU MEDEF

APRÈS LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE ORGANISATION OPÉRATIONNELLE EN 2014 (PLAN D'ÉCONOMIES DE FONCTIONNEMENT, PILOTAGE DU MANAGEMENT VIA QUATRE DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES...), L'ANNÉE 2015 A PERMIS DE FINALISER LES ASSISES DES TERRITOIRES ET D'ADOPTER, AU CONSEIL EXÉCUTIF DE DÉCEMBRE 2015, UN GRAND PROJET POUR LES ADHÉRENTS DU MEDEF. LES ADHÉRENTS ONT ÉTÉ REMIS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE L'ORGANISATION. L'AMBITION A ÉTÉ RÉAFFIRMÉE D'AVOIR UN MEDEF MILITANT ET ENGAGÉ, UN MILITANT, CONNU ET RECONNU, ET DONC UN MEDEF PROFESSIONNALISÉ. LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES A ÉTÉ MIS EN PLACE ET A PERMIS D'ACCOMPAGNER LE DÉBUT DE LA FUSION DES MEDEF RÉGIONAUX.



Paritarisme : mise en place de l'Association de gestion du fonds paritaire national (AGFPN)

La mise en place de l'AGFPN a modifié la relation entre le MEDEF national et les MEDEF régionaux. Dorénavant, des mandats de gestion sont établis avec chaque MEDEF régional et définissent les financements qui sont redistribués, à la fois pour les frais logistiques des équipes emploi-formation en région, les actions emploi-formation et les frais du MEDEF régional liés aux missions de ce secteur. Une grande réflexion, liée à la réforme des conseils régionaux, a été lancée en fin d'année afin d'envisager l'extension de l'utilisation de ces fonds pour des missions paritaires.

Par ailleurs, les fonds dédiés ont été utilisés pour financer notamment le programme « Beau travail » et l'opération du Tour de France cycliste 2015.

Désormais, le solde des fonds dédiés devra être consommé dans l'année courante.

Renforcement de l'image, de la visibilité et du positionnement du MEDEF

Cette année, nous avons choisi de financer des opérations de communication pour appuyer le déploiement des actions de notre projet notamment : une grande campagne TPE-PME, la finalisation du projet France 2020, la présence du MEDEF lors de la Conférence de Paris sur le climat (ou COP 21).

Une gestion saine et une maîtrise des coûts continue

La maîtrise des coûts a été poursuivie et a permis de diminuer cette année encore la masse salariale. Les frais de fonctionnement courant ont été limités. Le projet de réaménagement des locaux a été réalisé dans le calendrier prévisionnel, ainsi les étages 4, 5 et 6 ont été complètement réaménagés.

L'opération, initiée et annoncée en 2014, de transfert de l'actif immobilier (immeuble 55 avenue Bosquet) à la SCI a été réalisée. La modification de l'amortissement a permis de financer une grande opération exceptionnelle sur 2015.

Toujours plus efficient pour mieux servir les entreprises

Cette gestion de l'année 2015 me permet de vous dire que nous avons un MEDEF redressé, réorganisé, plus que jamais recentré sur ses adhérents et les entreprises. En 2016, d'autres objectifs devront être atteints : finalisation de la réforme des MEDEF régionaux, transformation numérique de nos process et de nos outils de travail... et la recherche de nouvelles ressources.

GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX

Vice-président délégué, trésorier du MEDEF

Présentation des comptes

La comptabilité du MEDEF est établie selon les principes de la comptabilité d'engagement – comme pour les sociétés commerciales – en application des règles du Nouveau plan comptable.

La comptabilité analytique, couplée à la comptabilité générale, permet d'analyser les dépenses par ligne budgétaire et par action.

Le suivi précis des dépenses (liées aux programmes et opérations organisés par le MEDEF) permet d'établir de façon rigoureuse les états annuels de justification de celles-ci. Ils sont communiqués aux parties concernées.

Le contrôle de la comptabilité est réalisé depuis 1996 par un auditeur financier extérieur, conformément aux dispositions du règlement intérieur. Cet audit contractuel a pris la forme d'un audit légal suite à la désignation d'un commissaire aux comptes par l'Assemblée générale du 19 juin 2007, puis au renouvellement de son mandat par l'Assemblée générale du 16 avril 2013.

La mission du commissaire aux comptes consiste à s'assurer de la correcte application des règles et principes comptables français, de la régularité et de la sincérité des comptes annuels qui donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, et, enfin, de la situation financière et du patrimoine du MEDEF au 31 décembre de l'année.

Le contrôle de gestion s'appuie sur un processus budgétaire rigoureux : les résultats sont analysés par direction et par opération chaque trimestre. Le budget annuel est préparé par le Comité financier avant d'être approuvé par le Conseil exécutif.

Le MEDEF a poursuivi sa démarche d'amélioration continue des processus comptables, financiers et de fonctionnement afin de se rapprocher des standards des entreprises, dans une optique de réduction des facteurs de risque.

Conformément à la loi du 20 août 2008, codifiée à l'article L. 2135-2 du Code du travail, le MEDEF, association d'employeurs régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, publie en annexe à ses comptes, les comptes annuels des entités appartenant à son périmètre d'ensemble, notamment ceux de la société ETP (Éditions et services techniques professionnels) et de la SCI 55.

La société ETP, créée en 1957, porte les activités commerciales qui ne rentrent pas dans l'objet de l'association MEDEF (sponsoring de l'Université d'été, Académie MEDEF, etc.) afin qu'aucune de ces activités soumises à l'impôt sur les sociétés ne soit exercée au sein du MEDEF, association loi 1901 non fiscalisée.

La SCI 55, créée courant 2015 et constituée entre ETP et le MEDEF permet la gestion du patrimoine immobilier du MEDEF, ce dernier ayant procédé à l'apport de son immeuble Bosquet.

Par ailleurs, les structures qui n'entrent pas dans le périmètre du MEDEF tel que défini par l'article L. 2135-2 du Code du travail font l'objet d'une information détaillée en annexe de ce rapport de gestion (cf. Annexes).

Conformément aux statuts du MEDEF, le Comité financier examine les comptes de l'année écoulée et prépare le rapport financier qui est soumis par le Vice-président trésorier au Conseil exécutif pour approbation, préalablement au rapport du commissaire aux comptes.

Le vice-président délégué, trésorier présente ce rapport financier à l'Assemblée générale.

Le MEDEF publie en annexe le rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2015 (cf. Annexes).

Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat présenté ci-après et en annexe de façon synthétique, est bâti conformément à la démarche budgétaire du MEDEF : comptabilité analytique couplée à la comptabilité générale. Les comptes individuels au format PCG (Plan comptable général) figurent également en Annexes.

Résultat

RÉSULTAT (en millions d'euros)	2015	2014
Résultat courant	0,54	1,14
Résultat exceptionnel	(0,41)	(1,09)
RÉSULTAT GÉNÉRAL	0,13	0,05

Le résultat 2015 est légèrement excédentaire. Le MEDEF est une association loi 1901 sans but lucratif. L'excédent est affecté en réserves ou en report à nouveau sur l'exercice suivant.

Recettes

RECETTES (en millions d'euros)	2015	2014
COTISATIONS	24,48	24,35
Fédérations professionnelles	21,97	22,14
MEDEF Territoriaux	2,09	1,99
Associés et partenaires	0,42	0,22
PRODUITS RÉGIS PAR DES CONVENTIONS OU PAR UN ACCORD NATIONAL ET PRODUITS D'ORGANISMES À GESTION PARITAIRE	13,05	13,49
Conception, gestion, animation et évaluation des politiques menées avec les partenaires sociaux (AGFPN)	8,63	-
Préciput formation	-	9,04
Préciput logement	0,90	0,82
Formations AT/MP	1,39	1,30
Organismes sociaux et autres	2,13	2,33
AUTRES PRODUITS	0,97	1,09
Produits financiers	0,65	0,74
Produits divers	0,32	0,35
TOTAL RECETTES	38,50	38,93

COTISATIONS

Les cotisations des adhérents du MEDEF ont représenté 64 % des ressources du MEDEF en 2015. Elles se répartissent entre les Fédérations professionnelles pour 90 %, les MEDEF territoriaux pour 8,6 % et les membres partenaires, associés et autres pour 1,4 %.

RÈGLES DE CALCUL

Fédérations professionnelles :

Le calcul des cotisations des Fédérations professionnelles s'effectue sur la base du poids économique représenté par leurs adhérents. Les cotisations des Fédérations ont pour assiette la valeur ajoutée de la profession réalisée sur le territoire français et pondérée par le taux de représentativité de l'organisation professionnelle. La valeur ajoutée ainsi déterminée permet de calculer le montant de la cotisation. Cette dernière est égale à 1,06/10.000e de la valeur ajoutée représentée par la Fédération professionnelle.

Conformément à l'article 17 du règlement intérieur du MEDEF, la cotisation d'une année (n) est assise sur la valeur ajoutée de l'année précédente (n-1) ou de l'année (n-2) ou de l'année (n-3) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2 et n-3).

La cotisation, estimée sur la base de données provisoires, devient définitive dès la publication des données officielles et donnera lieu, le cas échéant, à une régularisation financière.

Le choix pour l'une des périodes de référence est effectué pour une durée de 5 ans. À l'échéance, chaque Fédération exerce de nouveau son choix pour la période quinquennale suivante.

Ce système est devenu effectif pour la première fois lors du calcul des cotisations 2011. En 2015, dès la publication des données officielles, les cotisations 2014 ayant un caractère provisoire sont devenues définitives et ont donné lieu à une régularisation financière de 17 K€ dans les comptes 2015.

En 2015, les cotisations calculées sur la valeur ajoutée (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes ont été estimées sur la base de données provisoires dans les comptes 2015 et représentent en valeur un total de 8 M€. La régularisation financière au titre de 2015 interviendra dans les cotisations de l'année de la régularisation.

MEDEF territoriaux :

Les cotisations des organisations territoriales ont pour assiette le nombre de salariés de leur territoire établi sur la base des données Acof au taux de 0,15 € par salarié. La cotisation d'une année (n) est assise sur le nombre de salariés au 31 décembre de l'année (n-2).

La règle de calcul est identique pour les organisations régionales et leur cotisation est diminuée du montant de la cotisation statutaire due au MEDEF par les organisations territoriales de leur région.

Associés et partenaires :

Les membres associés et partenaires (CJD, EDC, ASMEP-ETI, UDA, etc.) sont des organisations qui contribuent aux travaux du MEDEF par leur participation à certaines commissions et études.

Ils ne sont pas membres actifs. Les membres associés versent ainsi une cotisation forfaitaire et celle des membres partenaires est déterminée selon les règles de calcul applicables aux Fédérations.

PRODUITS RÉGIS PAR DES CONVENTIONS OU PAR UN ACCORD NATIONAL ET PRODUITS D'ORGANISMES À GESTION PARITAIRE

En tant que partenaire social, le MEDEF reçoit des subventions permettant le financement d'un certain nombre d'activités paritaires.

CONCEPTION, GESTION, ANIMATION ET ÉVALUATION DES POLITIQUES MENÉES AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX (AGFPN)

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a prévu la constitution d'un fonds paritaire contribuant au financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs. Ce fonds est géré par l'Association de gestion du fonds paritaire national (AGFPN).

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2015, le dispositif institué par le décret n°96-702 relatif à la gestion paritaire de la formation professionnelle continue, dont l'association Fongefor, a été supprimé. Le MEDEF a signé le 29 mai 2015 une convention avec l'AGFPN définissant les conditions et les modalités de répartition et de versement des crédits par l'AGFPN au MEDEF, conformément aux articles L. 2135-13 et R 2135-14 du code du travail, dans les conditions prévues aux articles R 2135- 27 et suivants du même code. Le MEDEF assure au titre de cette convention les négociations, le suivi et la mise en œuvre des accords, la coordination des études et évaluation sur le champ de l'emploi et de la formation et des actions de communication d'intérêt général.

Le MEDEF a décidé de décliner cette mission au niveau régional par une politique patronale d'emploi et de formation conforme aux orientations nationales professionnelles et interprofessionnelles et conforme aux besoins concrets des entreprises de chaque région. Le MEDEF, afin d'agir au mieux de l'intérêt des entreprises, a mandaté les MEDEF Régionaux aux fins de mettre en œuvre la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement en région, en cohérence avec les priorités retenues par le MEDEF au plan national. À cet effet, le MEDEF a signé courant 2015 avec les MEDEF Régionaux un mandat de gestion Emploi-Formation, prévoyant l'affectation de moyens pour la réalisation de ces missions.

L'état financier justificatif au titre de 2015 est produit à l'AGFPN dans les conditions prévues par la Convention du 29 mai 2015 et fait l'objet d'une attestation par le commissaire aux comptes.

Sur la base du justificatif provisoire 2015, le MEDEF a engagé des dépenses à hauteur de 8,6 M€ au titre des actions éligibles. L'AGFPN a versé 7,44 M€ au MEDEF en 2015. Afin de respecter les règles de 'cut-off', le MEDEF a d'une part provisionné dans ses comptes 2015 une subvention restant à recevoir de l'AGFPN à hauteur de 3,95 M€ au titre de l'exercice et a, d'autre part, enregistré 2,8 M€ en 'Produits constatés d'avance'. Par ailleurs, le MEDEF a engagé des dépenses éligibles de 5,7 M€ financées par un prélèvement sur les Fonds dédiés. Ces derniers ressortent à 2,8 M€ fin 2015 et seront utilisés courant 2016 sur des actions éligibles.

PRÉCIPUT LOGEMENT

Ces produits concernent le financement de la participation du MEDEF à l'action générale d'Action logement. Ils sont également destinés à l'animation du réseau des mandataires du MEDEF travaillant dans les structures du logement social. Compte tenu des nouvelles dispositions introduites par la loi ALUR du 24 mars 2014 et de la nouvelle rédaction de l'article L-313-25 du code de la construction et de l'habitation par la loi ALUR du 24 mars 2014, une nouvelle convention a été signée le 11 mars 2015 et s'est substituée à l'ancienne convention du 8 avril 2009 entre le MEDEF et l'UESL.

Le montant du défraiement alloué correspond au montant des frais engagés et justifiés par le MEDEF à hauteur de 903 K€ en 2015 dans le cadre des actions éligibles, dont 95 K€ de défraiement des MEDEF régionaux pour les actions CIL en région et 3,5 K€ en remboursement des frais exposés par le MEDEF pour les actions de formation des administrateurs CIL et de leurs filiales.

L'état justificatif produit par le MEDEF à l'UESL fait l'objet d'une attestation du commissaire aux comptes.

FORMATIONS AT/MP

La subvention « Formations AT/MP » versée par la Cnam concerne le financement des activités de formation pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP).

Une convention signée courant 2009 encadre son utilisation. Cette subvention « Formations AT/MP » versée par la Cnam est reversée aux Fédérations et aux MEDEF territoriaux en remboursement des actions de formation qu'ils ont réalisées dans l'année sous déduction des frais de gestion fixés à 6 %. Ce remboursement intervient dès validation de l'ensemble des dossiers par la Cnam.

Le niveau de la subvention dépend du nombre de stagiaires formés dans l'année.

ORGANISMES SOCIAUX ET AUTRES

Comme chaque organisation de salariés et d'employeurs représentative au plan national et interprofessionnel, le MEDEF reçoit, au titre de la gestion paritaire, des subventions forfaitaires pour la gestion des secrétariats techniques et des actions de formation-information des conseillers.

Les conventions financières signées entre le MEDEF et chacun des organismes paritaires – tels que l'Acos, la Cnaf, la Cnam, la Cnav, l'Apec et l'Unédic – fixent les modalités de la contribution financière allouée pour le financement des activités concernées.

Cnam, Cnav, Cnaf et Acos

Le MEDEF a signé une convention financière relative aux actions de formation-information des conseillers avec la Cnam (2009), la Cnaf (2009) et l'Acos (2012) et une convention financière relative au financement du secrétariat technique avec la Cnam (2009), la Cnaf (2009), l'Acos (2012) et la Cnav (2009). Dans le cadre de chacune de ces conventions, le MEDEF a engagé des dépenses d'un montant supérieur aux subventions reçues ou restant à recevoir au titre des missions concernées par ces conventions qui sont détaillées dans les rapports d'activité correspondants.

Par ailleurs, le MEDEF a signé en 2012 avec l'Acos et la Cnav, une convention financière relative à la mise à disposition de moyens d'informations aux administrateurs titulaires et suppléants. L'allocation allouée par la Cnav au MEDEF est reversée aux administrateurs concernés sur la base des justificatifs qu'ils produisent. Celle de l'Acos est forfaitaire et est reversée à chaque administrateur concerné.

Apec

Dans le cadre de la convention signée en 2011 avec l'Apec, le MEDEF a engagé 217 K€ de dépenses en 2015 au titre des actions prévues par cette convention financière et détaillées dans le rapport d'activité transmis. Au titre de l'année 2015, la subvention de 248 K€ versée par l'Apec au MEDEF excède les dépenses justifiées. Le MEDEF a donc remboursé le trop-perçu de 31 K€ à l'Apec début 2016.

Unédic

Dans le cadre de la convention signée en 2009 avec l'Unédic, le MEDEF a engagé 544 K€ de dépenses en 2015 au titre des actions prévues par cette convention financière et détaillées dans le rapport d'activité transmis. L'Unédic a versé une subvention de 616 K€ au titre de 2015 ; Le MEDEF a donc remboursé le trop-perçu de 72 K€ à l'Unédic début 2016.

Agefiph et Agirc-Arrco

L'Agefiph et l'Agirc-Arrco ne prévoient pas de disposition relative à la justification financière annuelle des dépenses engagées. Cependant, le MEDEF a souhaité depuis 2009 transmettre à ces organismes le justificatif des dépenses engagées sur l'exercice au titre des dépenses éligibles.

- Agefiph : pour les actions liées à l'Agefiph, le MEDEF a engagé 301 K€ de dépenses en 2015, excédant la subvention totale de 130,7 K€ versée par l'Agefiph.

- Agirc-Arrco : pour les actions liées à l'Agirc et à l'Arrco, le MEDEF a engagé 162 K€ de dépenses en 2015, excédant la subvention totale de 140 K€ versée par l'Agirc et l'Arrco.

Autres programmes

En 2015, ce poste concerne une convention pour la prise en charge d'un coordinateur national des observatoires régionaux de la santé au travail, signée en 2003 et renouvelée par tacite reconduction, à hauteur de 60 K€. L'utilisation de ces fonds est justifiée conformément aux dispositions conventionnelles correspondantes.

AUTRES PRODUITS

PRODUITS FINANCIERS

La trésorerie du MEDEF est placée sur des produits financiers dans le cadre d'une gestion sans risque, conformément aux décisions du Comité financier. L'évolution entre 2014 et 2015 résulte de la variation des taux et du niveau des placements.

Les produits financiers correspondent aux intérêts encaissés et courus au titre de 2015 sur l'ensemble

des valeurs mobilières de placement. La charge d'impôt correspondante a été constatée sur l'ensemble de ces produits.

PRODUITS DIVERS

Ils concernent le remboursement, sur la base des coûts réels, de frais engagés par le MEDEF pour d'autres associations (affranchissements, téléphone, etc.), ainsi que des frais de gestion courante.

Dépenses

DÉPENSES (en millions d'euros)	2015	2014
Frais de personnel et de fonctionnement	27,32	27,08
Formations AT/MP	1,35	1,30
Cotisations et subventions	2,12	2,40
Actions et opérations (hors opérations spéciales)	5,06	4,49
Opérations spéciales	1,43	1,09
Amortissements et provisions	0,68	1,43
TOTAL DÉPENSES	37,96	37,79

Le contrôle de gestion permet l'analyse des dépenses selon les pôles et les activités du MEDEF.

87,3 % des dépenses du MEDEF sont consacrées au financement des actions conduites par la Présidence, la Direction Générale et les différentes DGA (Direction générale Adjointe) : Affaires économiques, International et Sphère publique, Social, Organisation/Adhérents/Mandats en collaboration avec les directions transverses – Evènements/publications/web, Affaires publiques et Médias/presse.

Les dépenses de **moyens généraux** (électricité, chauffage, entretien, etc.) représentent 8,3 % du total des dépenses du MEDEF.

Les **opérations spéciales**, notamment la Campagne national TPE-PME, la Conférence Climat 2015 (COP 21), France 2020, l'Université d'été, l'Université du numérique, la Météo de l'éco et le Fonds de développement des territoires, représentent 3,8 % des dépenses.

FRAIS DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT

En 2015, le MEDEF a poursuivi la démarche de limitation des coûts de fonctionnement et de maîtrise de la masse salariale (non remplacement systématique des départs, mobilité interne etc.) engagée depuis fin 2013. Les efforts de l'année 2015 ont permis de stabiliser le niveau 2014 qui avait été marqué par de fortes économies.

L'effectif moyen du MEDEF en 2015 s'élève à 190,37 : 138,39 cadres, 28,58 « article 36 » et 23,40 non cadres. A cet effectif moyen doivent être ajoutés 2,50 collaborateurs en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à durée déterminée, sur le dispositif de la formation tout au long de la vie professionnelle.

En 2014, l'effectif moyen s'élevait à 182,18 plus 2,92 collaborateurs en contrat de professionnalisation à durée déterminée, sur le dispositif de la formation tout au long de la vie professionnelle.

Les élus des instances statutaires du MEDEF (Président du MEDEF, Présidents de Commission, membres du Conseil exécutif, du Bureau, etc.) sont des personnes bénévoles qui ne perçoivent aucune rémunération du MEDEF.

Les frais de fonctionnement comprennent principalement les dépenses liées au fonctionnement courant des Directions et de l'immeuble avenue Bosquet, ainsi que les frais liés au déménagement des équipes dans des locaux externes durant les travaux de l'immeuble Bosquet.

FORMATIONS AT/MP

Le MEDEF reverse aux MEDEF territoriaux et aux Fédérations la subvention versée par la Cnam au titre des actions de formation pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) réalisées en 2015 conformément aux dispositions de la convention signée courant 2009 entre le MEDEF et la Cnam (cf. Recettes), minorée d'un forfait de gestion.

COTISATIONS ET SUBVENTIONS

Le MEDEF cotise à plusieurs organismes nationaux (Institut de l'Entreprise, COE Rexecode, etc.), européens et internationaux (BusinessEurope, OIE, BIAC, etc.) dans le cadre de ses missions de promotion des intérêts des entreprises.

Ce poste comprend également les subventions «logistique» des Coordinateurs régionaux de la formation professionnelle (CRFP) qui permettent de couvrir leurs frais logistiques. Ces frais sont pris en compte sur présentation de justificatifs et dans la limite d'un plafond annuel fixé par convention avec les MEDEF régionaux (mandats de gestion) et sont éligibles aux fonds AGFPN.

ACTIONS ET OPÉRATIONS (HORS OPÉRATIONS SPÉCIALES)

Ce poste comprend les dépenses liées à la réalisation des actions conduites par le MEDEF, notamment les colloques professionnels et guides pratiques, ainsi que les actions éligibles aux fonds paritaires (Préciput formation, logement, etc.).

OPÉRATIONS SPÉCIALES

Ce poste comprend notamment la Campagne Nationale de Communication sur les TPE-PME, la Conférence Climat 2015 (COP 21), la poursuite de l'opération France 2020, l'Université d'été et le Fonds de développement des territoires.

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire conformément aux règles comptables et aux décisions prises par le MEDEF. La diminution sensible des dotations aux amortissements est directement liée à l'apport de l'immeuble Bosquet à la SCI 55 dont le MEDEF est associé avec ETP, puisque l'immeuble est dorénavant amorti au sein de la SCI. Les dotations aux amortissements 2015 concernent les autres immobilisations, notamment les nouveaux aménagements et mobiliers des 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} étages de l'immeuble Bosquet (salles de réunion supplémentaires et salle de téléprésence).

Les provisions comprennent les dotations aux provisions à caractère social (congrés payés et médailles du travail). Pour mémoire, conformément à la décision du Comité financier, le MEDEF avait externalisé en 2013 ses engagements en matière d'indemnité de fin de carrière de ses salariés (IFC) sur un fonds Cardif en euros chez BNP Paribas. Au 31 décembre 2015, les fonds externalisés de 1,05 M€ représentent 97 % des engagements IFC valorisés au taux moyen de rendement net du fonds sur les 5 dernières années, soit 3,42 %. Selon BNP Paribas, le montant externalisé - représentant au moins 80 % des engagements IFC - permet d'envisager sereinement que le contrat ne sera pas sur-provisionné par rapport à l'engagement.

Présentation du bilan

Le bilan présenté ci-après figure en Annexes sous forme synthétique.

Actif

ACTIF (en millions d'euros)	2015	2014
IMMOBILISATIONS	66,01	64,81
Immeuble Bosquet (terrain, structure, gros œuvre, agencements)	-	61,40
Agencements et installations	1,27	0,85
Informatique	0,60	0,78
Autres immobilisations corporelles	1,21	0,38
Immobilisations financières	62,93	1,40
CRÉANCES	8,48	4,65
Cotisations à recevoir	1,49	1,84
Subventions à recevoir	5,36	2,34
Divers	1,63	0,47
VALEURS MOBILIÈRES ET BANQUES	37,96	44,86
Valeurs mobilières	37,73	44,67
Banques	0,23	0,19
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1,63	1,27
TOTAL ACTIF	114,08	115,59

IMMOBILISATIONS

IMMEUBLE BOSQUET, AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS, INFORMATIQUE ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Suite à la réévaluation de son actif immobilisé fin 2014, le MEDEF a apporté courant 2015 l'immeuble Bosquet valorisé à 61,4 M€ à une SCI qu'il a créée avec ETP, conformément à la décision du Conseil Exécutif du 18 mai 2015. En contrepartie, le MEDEF a enregistré dans ses comptes les titres de la SCI 55 pour 61,4 M€. Durant l'année 2015, le MEDEF a poursuivi les travaux d'aménagements de plusieurs étages de l'immeuble Bosquet (salles de réunion supplémentaires et salle de téléprésence). En outre, en 2015, les acquisitions d'immobilisations du MEDEF ont concerné des logiciels informatiques pour un montant de 131 K€, du matériel informatique pour 146 K€ et des immobilisations corporelles (matériels et mobiliers) pour 923 K€.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation concernent les parts sociales détenues dans le capital de la SCI 55 créée courant 2015 entre le MEDEF et la société ETP, en contrepartie de l'apport de l'immeuble Bosquet pour 61,4 M€ (cf. Annexes). Par ailleurs, le MEDEF détient la totalité des actions de la SASU ETP dont elle est actionnaire unique (cf. Annexes) inscrits au bilan pur 0,8 M€.

Les immobilisations financières concernent également le versement de la taxe à l'effort de construction réalisé sous forme de prêt, inscrit à l'actif du bilan pour 0,56 M€. Ces versements sont remboursés 20 ans après chaque date de versement, pour leur valeur nominale et sans intérêt.

Par ailleurs, le dépôt de garantie de 0,1 M€ réglé en 2015 au propriétaire des locaux loués pour le transfert des collaborateurs durant les travaux, sera remboursé courant 2016.

CRÉANCES

Les cotisations sont appelées trimestriellement auprès des Fédérations professionnelles et des MEDEF territoriaux. Elles sont réglées à terme échu. Le niveau du poste « Cotisations à recevoir » au 31 décembre 2015 est directement lié à la cadence de règlements des adhérents.

Les cotisations dues au titre de 2015 sont apurées en quasi-totalité début 2016.

Les autres créances concernent le solde des subventions sociales restant à recevoir à la suite de la remise des états justificatifs de l'année 2015 aux organismes concernés conformément aux dispositions prévues par chaque convention signée, dont le solde restant à recevoir de l'AGFPN (3,95 M€), et le compte-courant de la SCI 55.

VALEURS MOBILIÈRES ET BANQUES

Les placements financiers sont réalisés dans le souci d'une gestion prudente et sans risque, conformément aux décisions du Comité financier. Le MEDEF est une association, c'est la raison pour laquelle est conservé en trésorerie l'équivalent d'une année de recettes.

A fin 2015, le portefeuille est composé de comptes à terme, comptes sur livret et contrats de capitalisation. Les intérêts courus sur le portefeuille sont enregistrés en fin d'année ainsi que la charge d'impôt correspondante. Il est à noter que les fonds dédiés (cf. Passif, Fonds dédiés) représentent 3,48 M€ dans la trésorerie fin 2015. Aussi, la trésorerie propre au MEDEF s'élève à 34,35 M€, représentant 1 an de fonctionnement.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont liées aux écritures d'inventaire conformément aux principes comptables du Plan comptable général.

Passif

PASSIF (en millions d'euros)	2015	2014
FONDS ASSOCIATIFS	93,31	93,20
Réserves et report à nouveau	52,11	52,08
Ecart de réévaluation	41,07	41,07
Résultat de l'exercice	0,13	0,05
PROVISIONS	3,61	3,38
Provisions sociales et divers	3,61	3,38
FONDS DÉDIÉS	3,48	9,19
DETTES	10,82	8,96
Dettes fournisseurs et charges à payer	6,36	4,66
Dettes fiscales et sociales	2,29	2,81
Dettes diverses	2,17	1,49
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2,86	0,86
TOTAL PASSIF	114,08	115,59

FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds associatifs correspondent aux réserves et au report à nouveau. Suite à la réévaluation du patrimoine fin 2014, un écart de réévaluation de 41,07 M€ avait été enregistré en fonds propres. Aucune distribution ne peut être faite auprès des adhérents.

PROVISIONS

Les provisions sociales et divers concernent les congés payés acquis au 31 décembre 2015, les départs de salariés et les médailles du travail. Ces dernières sont établies selon la méthode de calcul de l'engagement actualisé du MEDEF, s'appuyant sur les probabilités de présence des salariés à la date de leur départ.

FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés ont été mobilisés durant 2015 pour 5,72 M€ sur des opérations éligibles au dispositif paritaire de la formation, telles que le programme « Beau Travail » pour faire connaître les métiers et les formations en alternance pour y accéder et la communication sur la réforme de la formation professionnelle. Le solde des fonds dédiés est destiné à être consommé dans l'année à venir, exclusivement au titre des actions correspondant à leur objet.

DETTES

Les dettes fournisseurs et charges à payer sont enregistrées en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice et, le cas échéant, en fonction des garanties de crédits données par le MEDEF aux prestataires.

Les autres dettes concernent notamment les dettes fiscales et sociales courantes liées à la gestion du personnel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau récapitulatif ci-dessous présente, à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2015, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs du MEDEF par date d'échéance :

Dettes fournisseurs moins de 30 jours	2.472.079 €
Dettes fournisseurs de 30 à 60 jours	764.795 €
Dettes fournisseurs de plus de 60 jours (*)	403.100 €
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS	3.639.974 €

(*) : Les dettes fournisseurs dont l'échéance est supérieure à 60 jours concernent notamment le deuxième appel de la cotisation annuelle de BusinessEurope à régler en juillet 2016 pour 403 K€.

Le total des dettes fournisseurs s'élève donc à 3,64 M€ sur un total de 6,36 M€ de dettes fournisseurs et charges à payer. Les dettes diverses concernent principalement les formations AT/MP de 2015 dont le remboursement aux Fédérations et aux MEDEF Territoriaux interviendra dès la validation de l'ensemble des dossiers par la Cnam.

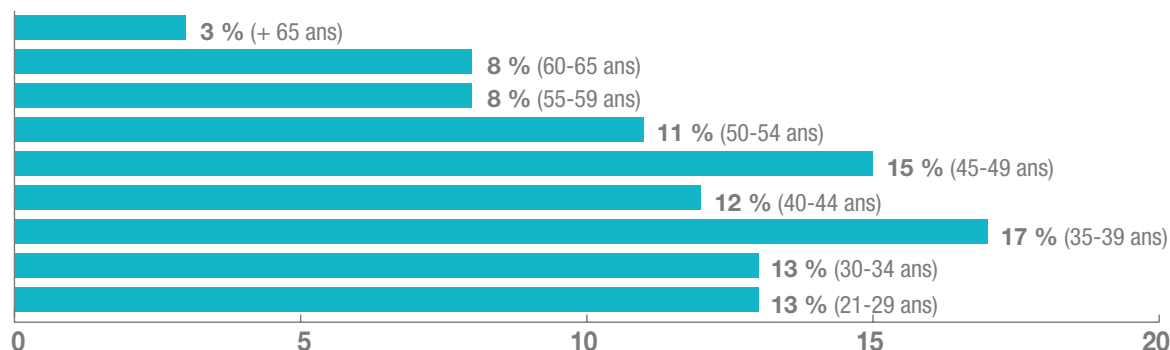
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance sont liées aux écritures d'inventaire conformément aux principes comptables du Plan comptable général et concernent principalement le financement d'actions éligibles au Préciput Formation engagées en 2015 et réalisées en 2016 pour un montant de 2,8 M€ (cf. Recettes 2.1.2.).

Ressources Humaines

UN EFFECTIF SALARIÉ STABLE ET JEUNE

L'effectif moyen du MEDEF, en 2015, s'élève à 190,37 collaborateurs pour 182,18 en 2014. Le MEDEF compte en moyenne 138,39 cadres, 28,58 « article 36 » et 23,40 non-cadres. L'effectif est composé de 67 % de femmes et de 33 % d'hommes, avec une moyenne d'âge de 43 ans.



LE PLAN D'ÉPARGNE

Le MEDEF a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2001, un plan d'épargne d'entreprise ouvert à l'ensemble des salariés. L'abondement maximum par salarié et par an est de 611,25 € pour un versement de 765 €.

En 2015, 85 collaborateurs ont réalisé un versement.

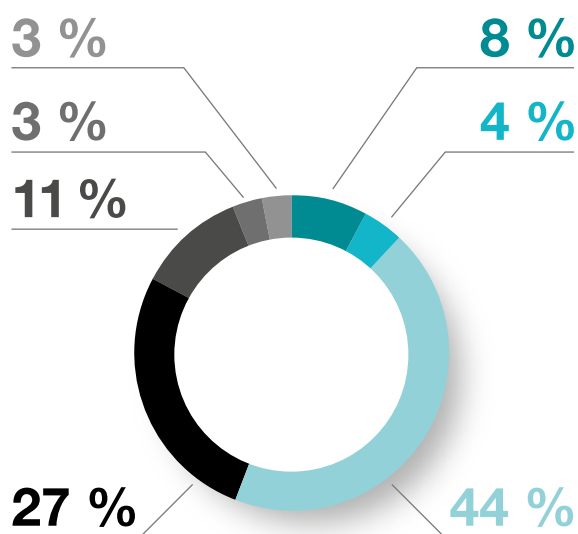
72 ont bénéficié de l'abondement total.

Le total de l'abondement pour 2015 s'élève à 57 248 €.

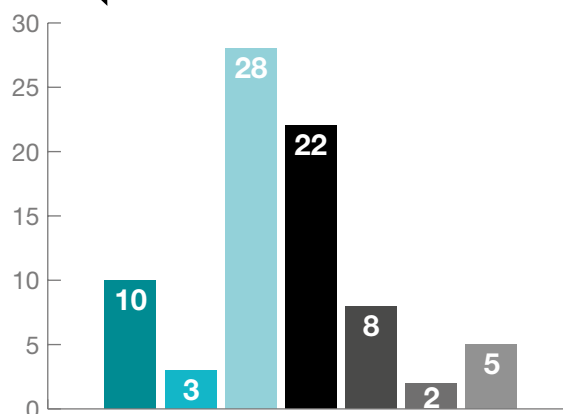
PLAN DE FORMATION 2015

- 66 actions individuelles et collectives.
- 65 collaborateurs ont suivi une ou plusieurs formations :
 - 49 cadres, soit 32 % de la population concernée,
 - 16 non-cadres, soit 31 % de la population concernée.
- Répartition des formations entre hommes et femmes en 2015 :
 - 32 % des collaborateurs,
 - 31 % des collaboratrices.

RÉPARTITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR THÈME



NOMBRE DE COLLABORATEURS FORMÉS PAR THÈME



ANNEXES

01

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT

02

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BILAN

03

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2015

04

COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2015

05

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2015

06

OBLIGATIONS LIÉES À L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

07

COMPTES INDIVIDUELS 2015 DE LA SOCIÉTÉ ANONYME ETP
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

08

COMPTES INDIVIDUELS 2015 DE LA SCI 55
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

09

COMPTES INDIVIDUELS 2015 DE L'ASSOCIATION ADREE
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

10

COMPTES INDIVIDUELS 2015 DE L'ASSOCIATION HCGE
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

11

COMPTES INDIVIDUELS 2014 DE L'ASSOCIATION GSC
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

12

LISTE DES ORGANISMES PARITAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MEDEF

13

ASSOCIATIONS ACTIVES À CE JOUR CRÉÉES À L'INITIATIVE DU MEDEF

Nota : Les annexes 4 à 12 constituent les comptes annuels du MEDEF au 31 décembre 2015.

ANNEXE 1 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Recettes

RECETTES (en millions d'euros)	2015	2014
COTISATIONS	24,48	24,35
Fédérations professionnelles	21,97	22,14
MEDEF Territoriaux	2,09	1,99
Associés et partenaires	0,42	0,22
PRODUITS RÉGIS PAR DES CONVENTIONS OU PAR UN ACCORD NATIONAL ET PRODUITS D'ORGANISMES À GESTION PARITAIRE	13,05	13,49
Conception, gestion, animation et évaluation des politiques menées avec les partenaires sociaux (AGFPN)	8,63	-
Préciput formation	-	9,04
Préciput logement	0,90	0,82
Formations AT/MP	1,39	1,30
Organismes sociaux et autres	2,13	2,33
AUTRES PRODUITS	0,97	1,09
Produits financiers	0,65	0,74
Produits divers	0,32	0,35
TOTAL RECETTES	38,50	38,93

Dépenses

DÉPENSES (en millions d'euros)	2015	2014
Frais de personnel et de fonctionnement	27,32	27,08
Formations AT/MP	1,35	1,30
Cotisations et subventions	2,12	2,40
Actions et opérations (hors opérations spéciales) (*)	5,06	4,49
Opérations spéciales (*)	1,43	1,09
Amortissements et provisions	0,68	1,43
TOTAL DES DÉPENSES	37,96	37,79

Résultat

RÉSULTAT (en millions d'euros)	2015	2014
Résultat courant	0,54	1,14
Résultat exceptionnel	(0,41)	(1,09)
RÉSULTAT GÉNÉRAL	0,13	0,05

(*) Dans un souci de comparaison avec 2015, des opérations 2014 antérieurement classées en «Opérations spéciales» figurent désormais en «Actions et opérations».

ANNEXE 2 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BILAN

Actif

ACTIF (en millions d'euros)	2015	2014
IMMOBILISATIONS	66,01	64,81
Immeuble Bosquet	-	61,40
Agencements et installations	1,27	0,85
Informatique	0,60	0,78
Autres immobilisations corporelles	1,21	0,38
Immobilisations financières	62,93	1,40
CRÉANCES	8,48	4,65
Cotisations à recevoir	1,49	1,84
Subventions à recevoir	5,36	2,34
Divers	1,63	0,47
VALEURS MOBILIÈRES ET BANQUES	37,96	44,86
Valeurs mobilières	37,73	44,67
Banques	0,23	0,19
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1,63	1,27
TOTAL ACTIF	114,08	115,59

Passif

PASSIF (en millions d'euros)	2015	2014
FONDS ASSOCIATIFS	93,31	93,20
Autres réserves et report à nouveau	52,11	52,08
Ecart de réévaluation	41,07	41,07
Résultat de l'exercice	0,13	0,05
PROVISIONS	3,61	3,38
Provisions sociales et divers	3,61	3,38
FONDS DÉDIÉS	3,48	9,19
DETTES	10,82	8,96
Dettes fournisseurs et charges à payer	6,36	4,66
Dettes fiscales et sociales	2,29	2,81
Dettes diverses	2,17	1,49
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2,86	0,86
TOTAL PASSIF	114,08	115,59

.....

ANNEXE 3 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2015



**Mouvement des Entreprises de France
MEDEF**
Association loi 1901
55, Avenue BOSQUET – 75330 PARIS CEDEX 07

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Exécutif

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015, sur :

- Le contrôle des comptes annuels du MEDEF, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Financier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Christophe PAYEN

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le MEDEF, par décision de l'assemblée générale du 19 mai 2015, a procédé à l'apport de l'immeuble à la SCI 55. Le point 2.1 (3) de l'annexe apporte les informations sur cette opération.
- le MEDEF insère dans son annexe aux comptes annuels, les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 codifiées à l'article L.2135-2 du code de travail et précisées par l'avis du CNC N°2009-08 du 3 septembre 2009. Cette annexe présente le périmètre retenu, informe de la démarche d'identification et précise le choix retenu à savoir la méthode B dite de l'agrafage. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère significatif des informations mentionnées.
- L'année 2015 est une année de transition suite à l'application de la Loi du 5 mars 2014 qui institue à compter de 2015 de nouvelles modalités de financement mutualisé des organisations syndicales de salariés et des organismes professionnelles d'employeurs. Ce nouveau dispositif se substitue au FONGEFOR. Les points 2.4 et 2.8 de votre annexe précisent ces changements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du comité financier et dans les documents adressés aux membres du conseil exécutif sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Rueil-Malmaison, le 3 mai 2016

Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

CABINET CHRISTOPHE PAYEN : Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.
SARL AU CAPITAL DE 210 000 € - RCS NANTERRE B 441 974 151
135, rue Danton – Immeuble D2 – 92500 RUEIL MALMAISON
Tél 01 47 16 00 92 - Fax 01 47 49 68 88

ANNEXE 4 - COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2015

Bilan Actif

	31/12/2015			
ACTIF (en Euros)	VALEURS BRUTES	AMORT ET PROVISIONS	VALEURS NETTES	31/12/2014
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 297 034	967 646	329 388	484 641
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	-		-	30 700 000
Constructions	-	-	-	27 630 000
Installations techniques, matériel & outillage				
Autres immobilisations corporelles	6 613 281	3 998 312	2 614 969	4 471 119
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	139 662		139 662	126 958
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	62 272 310	15 846	62 256 464	856 464
Prêts	562 385		562 385	506 007
Autres immobilisations financières	111 524		111 524	34 135
ACTIF IMMOBILISÉ	70 996 196	4 981 804	66 014 392	64 809 324
Stocks et encours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
Encours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande	104 271		104 271	43 735
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	7 154 385	101 847	7 052 538	4 284 177
Autres créances	1 324 450		1 324 450	327 313
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	37 725 398		37 725 398	44 672 710
Disponibilités	227 734		227 734	185 271
Charges constatées d'avance	1 631 771		1 631 771	1 271 017
ACTIF CIRCULANT	48 168 009	101 847	48 066 162	50 784 223
CHARGES À RÉPARTIR				
PRIMES DE REMBOURSEMENT				
ÉCART DE CONVERSION				
TOTAL ACTIF	119 164 205	5 083 651	114 080 554	115 593 547

Bilan Passif

PASSIF (en Euros)	31/12/2015	31/12/2014
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...)		
Ecart de réévaluation	41 069 127	41 069 127
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	19 846 396	19 846 396
Report à nouveau	32 261 988	32 215 248
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	129 635	46 739
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise : - apports - legs et donations - résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	93 307 146	93 177 510
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	1 085 638	1 556 483
Provisions pour charges	762 149	778 428
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 847 787	2 334 911
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres subventions	3 484 208	9 194 672
FONDS DÉDIÉS	3 484 208	9 194 672
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 359 158	4 660 131
Dettes fiscales et sociales	4 046 648	3 873 949
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 173 525	1 490 386
Produits constatés d'avance	2 862 082	861 988
DETTE ET COMPTE DE RÉGULARISATION	15 441 413	10 886 454
ÉCART DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	114 080 554	115 593 547

Résultat - partie 1

COMPTE DE RÉSULTAT (en Euros)	31/12/2015	31/12/2014	ÉCART 2015/2014
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Chiffres d'affaires nets			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation	13 832 639	13 491 175	341 464
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	980 018	281 352	698 666
Cotisations	24 344 245	24 406 971	-62 726
Autres produits (Hors Cotisations)	422 667	351 910	70 757
PRODUITS D'EXPLOITATION	39 579 569	38 531 408	1 048 161
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes	17 437 768	14 322 142	3 115 626
Impôts, taxes et versements assimilés	2 271 291	2 208 616	62 675
Salaires et traitements	13 267 650	12 972 881	294 769
Charges sociales	6 427 296	6 171 705	255 591
Dotation aux amortissements sur immobilisations	635 455	1 333 236	-697 781
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant	40 472	111 913	-71 441
Dotations aux provisions pour risque et charges	190 921	739 238	-548 317
Autres charges	5 399 909	2 637 972	2 761 937
CHARGES D'EXPLOITATION	45 670 762	40 497 703	5 173 059
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-6 091 193	-1 966 295	-4 124 898
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participations	3 110		3 110
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	86	86	-
Autres intérêts et produits assimilés	749 923	863 695	-113 772
Reprises sur provisions et transfert de charges			
Différences positives de changes	370	352	18
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS	753 489	864 133	-110 644
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de changes	74	1 927	-1 853
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIÈRES	74	1 927	-1 853
2 - RÉSULTAT FINANCIER	753 415	862 206	-108 791
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-5 337 778	-1 104 089	-4 233 689

Résultat - partie 2

COMPTE DE RÉSULTAT (en Euros)	31/12/2015	31/12/2014	ÉCART 2015/2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	150	14 772	-14 622
Produits exceptionnels sur opérations en capital	61 403 229	5 669	61 397 560
Reprises sur provisions et transferts de charges			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	61 403 379	20 441	61382 938
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 364	9 342	4 022
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	60 980 287	33 198	60 947 089
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	536 653		536 653
CHARGES EXCEPTIONNELLES	61 530 304	42 540	61 487 764
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-126 925	-22 099	-104 826
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	116 126	156 010	-39 884
TOTAL DES PRODUITS	101 736 437	39 415 982	62 320 455
TOTAL DES CHARGES	107 317 266	40 698 180	66 619 086
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	-5 580 829	-1 282 198	-4 298 631
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	8 511 070	9 840 007	-1 328 937
ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES ATTRIBUÉES	2 800 606	8 511 070	-5 710 464
EXCÉDENT OU DÉFICIT	129 635	46 739	82 896
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
- Bénévolat			
- Prestations en nature			
- Dons en nature			
TOTAL			
CHARGES			
- Secours en nature			
- Mise à disposition gratuite de biens et services			
- Personnel bénévole			
TOTAL			

ANNEXE 5 - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2015

Le bilan avant répartition totalise **114 080 554 €**. Le compte de résultat présente un bénéfice de **129 635 €**. L'exercice d'une durée de **12 mois** couvre l'année civile 2015. Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Principes Généraux

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et à l'avis 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, pris en application de la loi du 20 août 2008.
- La présente annexe comprend les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 et codifiée à l'article L.2135-2 du code du travail.

- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité sont évalués à leur coût historique d'acquisition à l'exception des titres immobilisés de la SASU ETP, ces derniers ont fait l'objet d'une réévaluation selon la méthode de la 'juste valeur' fin 2014.
- Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception de celles relatives à l'actif immobilisé (cf. 1.2.).
- Le fait générateur de la comptabilisation des cotisations est constitué par les appels de cotisations émis.
- Les comptes sont établis selon le principe de poursuite d'exploitation.

1.2. La réévaluation des immobilisations

Suite à la réévaluation effectuée fin 2014 et préalablement à la sortie de l'immeuble de l'actif, l'écart de réévaluation ressort à 41,1 M€ et est inscrit au passif du bilan.

II – NOTES SUR LE BILAN

2.1. Immobilisations

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)

Actif

IMMOBILISATIONS (en Euros)	31 /12/2014	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2015
Immobilisation incorporelles				
Logiciels informatiques	1 922 039,72	35 427,00	1 309 010,29	648 456,43
Site Intranet Internet	562 113,64	95 662,80	17 769,31	640 007,13
Marques & Brevets	8 570,23	-	-	8 570,23
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 492 723,59	131 089,80	1 326 779,60	1 297 033,79
Immobilisations corporelles				
Terrains (2)	30 700 000,00	-	30 700 000,00	-
Immeuble (2)	27 630 000,00	-	27 630 000,00	-
Installations et agencements (2)	4 990 872,50	610 509,00	3 221 752,84	2 379 628,66
Matériel de transport	49 394,35	12 252,50	18 136,02	43 510,83
Matériel de bureau	334 283,44	7 518,72	4 663,80	337 138,36
Matériel informatique	1 167 228,59	145 943,10	541 454,78	771 716,91
Matériel de sécurité	170 054,74	9 847,40	-	179 902,14
Matériel audiovisuel	923 201,32	83 302,02	25 832,60	980 670,74
Mobilier	1 684 510,75	786 159,12	601 500,96	1 869 168,91
Immobilisations de Bruxelles	46 773,75	24 368,90	19 598,57	51 544,08
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67 696 319,44	1 679 900,76	62 762 939,57	6 613 280,63
TOTAL DES IMMOBILISATIONS EN COURS (1)	126 957,68	867 837,15	855 133,09	139 661,74
Immobilisations financières				
Titres de participations (3)	872 310,22	61 400 000,00	-	62 272 310,22
Autres immobilisations financières	540 141,67	161 887,00	28 119,20	673 909,47
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 412 451,89	61 561 887,00	28 119,20	62 946 219,69
TOTAL	71 728 452,60	64 240 714,71	64 972 971,46	70 996 195,85

(1) Les mouvements des immobilisations en cours concernent les immobilisations incorporelles pour 58,7 K€ et des immobilisations corporelles pour 80,9 K€.

(2) Les valeurs en début d'exercice correspondent à celles issues de la réévaluation libre réalisée fin 2014.

(3) Dans le cadre de la restructuration de son patrimoine, le MEDEF par décision de l'Assemblée Générale du 19 mai 2015 a décidé de procéder à l'apport de l'immeuble du 55 avenue Bosquet - 75007 Paris, à la SCI 55 pour une valeur totale de 61,4 M€. La valeur retenue pour ledit apport immobilier résulte d'un rapport d'expertise. En contrepartie, le MEDEF a obtenu 6140 parts de la SCI 55 soit 99,97 % de son capital.

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels d'application ainsi que les prestations de déploiement et de développement associées.

Pour les autres immobilisations corporelles, compte tenu de leur importance relative limitée, ces immobilisations constituent chacune un tout indissociable. En effet, aucun élément constitutif de ces biens ne procure d'avantages économiques différents de l'ensemble, au MEDEF.

Le MEDEF est unique actionnaire de la SASU ETP (Editions et Services Techniques Professionnels) au capital social de 499.016 €, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet - 75330 Paris Cedex 07 (Siren n° 302 518 238). Les capitaux propres d'ETP s'élèvent à 812.819 € au 31/12/2015.

Pour information, la société ETP ne verse pas de dividende et la fonction de Président Directeur Général n'est pas rémunérée.

2.2. Amortissement des immobilisations

Tableau des mouvements des amortissements

AMORTISSEMENTS (en Euros)	31/12/2014	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2015
Immobilisation incorporelles				
Logiciels informatiques	1 576 188,58	150 370,35	1 234 148,28	492 410,65
Site Intranet Internet	431 893,36	61 111,33	17 769,31	475 235,38
TOTAL DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 008 081,94	211 481,68	1 251 917,59	967 646,03
Immobilisations corporelles				
Immeuble (§2.1)	-	388 270,07	388 270,07	-
Installations et agencements (§2.1)	1 066 284,84	321 643,25	277 565,77	1 110 362,32
Matériel de transport	49 394,35	1 960,40	18 136,02	33 218,73
Matériel de bureau	286 063,56	13 018,34	3 461,37	295 620,53
Matériel informatique	996 478,58	100 159,03	540 107,31	556 530,30
Matériel de sécurité	102 485,72	23 484,27	-	125 969,99
Matériel audiovisuel	807 499,90	44 270,03	25 472,89	826 297,04
Mobilier	1 544 495,57	57 862,37	584 902,77	1 017 455,17
Immobilisations de Bruxelles	42 497,64	9 959,04	19 598,57	32 858,11
TOTAL DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 895 200,16	960 626,80	1 857 514,77	3 998 312,19
TOTAL	6 903 282,10	1 172 108,48	3 109 432,36	4 965 958,22

Les immobilisations sont amorties linéairement conformément aux règles comptables et aux décisions prises par la Direction du MEDEF.

- Installations et agencements : 5 à 15 ans
- Matériels informatiques : 3 ans
- Logiciels informatiques : 1 et 5 ans
- Site Intranet / Internet : 1 an
- Matériel de transport : 4 ans & 5 ans
- Tous les matériels / Mobilier de bureau : 5 ans à 15 ans
- Immobilisations de Bruxelles : idem Paris

Sur les éléments amortissables de l'immeuble, la dotation court du 1^{er} janvier au 24 juin 2015. L'apport de l'immeuble à la SCI 55 a été réalisé sur la base de l'évaluation par expertise réalisée fin 2014, évaluation qui avait servi de base à l'écart de réévaluation.

Afin de conserver comme base de l'opération l'évaluation et dans le but de ne pas faire apparaître de résultat de cession non fondé, les dotations aux amortissements du 1^{er} janvier à la date de l'apport ont été comptabilisées en résultat exceptionnel afin que tous les éléments ayant trait à cette opération d'apport soient traités au niveau du seul résultat exceptionnel (valeur nette comptable et prix de cession).

2.3. Etat des créances

ETAT DES CREANCES (en Euros)	MONTANT BRUT AU 31/12/2015	ECHÉANCES	
		JUSQU'À 1 AN	À PLUS D'1 AN
Prêts (1)	562 385,00	-	562 385,00
Dépôt de garantie	111 524,47	101 309,00	10 215,47
CRÉANCES ACTIF IMMOBILISÉ	673 909,47	101 309,00	572 600,47
Subventions	5 355 596,06	5 355 596,06	-
Cotisations	1 594 412,28	1 594 412,28	-
Autres Produits	204 376,61	204 376,61	-
CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS	7 154 384,95	7 154 384,95	-
AVANCES & ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDE	104 270,96	104 270,96	-
Personnel et comptes rattachés	68 264,11	68 264,11	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 798,31	10 798,31	-
Débiteurs divers (2)	1 245 387,63	1 516,80	1 243 870,83
AUTRES CRÉANCES	1 324 450,05	80 579,22	1 243 870,83
TOTAL	9 257 015,43	7 440 544,13	1 816 471,30

(1) : ce poste concerne principalement le versement de la participation des employeurs à l'effort construction réalisée sous forme de prêt. Au 31/12/2015, ces versements s'élèvent au total à 562 385 €, remboursables 20 ans après chaque date de règlement, pour leur valeur nominale et sans intérêt.

(2) : ce poste concerne principalement le compte courant de la SCI 55 et ses intérêts courus pour un total de 1 240 634,50 €. Le MEDEF a signé une convention de trésorerie avec la SCI 55 le 1^{er} juillet 2015 et les avances de fonds sont productives d'un intérêt au taux fiscalement déductible.

2.4. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

PRODUITS À RECEVOIR (en Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Cotisations	-	200 736,00
Subventions (1)	5 355 596,06	2 340 366,80
Autres produits à recevoir	624,90	27 549,90
CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS	5 356 220,96	2 568 652,70
AUTRES CRÉANCES	15 424,85	16 092,31
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR)	1 413 468,78	1 147 977,23
TOTAL	6 785 114,59	3 732 722,24

(1) : ce poste comprend le solde de la collecte de l'AGFPN à recevoir suite à l'application de la Loi du 5 mars 2014 en son article 31 qui institue de nouvelles modalités de financement mutualisé des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs. En 2015, ce poste comprend le solde de la collecte 2015 de l'AGFPN à recevoir au 1^{er} semestre 2016 pour 3 954 338 €.

2.5. Disponibilités

La trésorerie du MEDEF se décompose comme suit :

TRÉSORERIE (en Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Disponibilités	227 733,71	185 270,79
Valeurs mobilières de placement	37 725 398,44	44 672 710,07
TOTAL	37 953 132,15	44 857 980,86

Les placements de trésorerie sont effectués sur des produits à capital et taux garantis tels que des comptes à terme, contrat de capitalisation et comptes sur livret. Au 31 décembre 2015, les disponibilités comprennent les fonds dédiés à hauteur de 3,48 M€ (cf. 2.8). Aussi, la trésorerie propre du MEDEF s'élève à 34,47 M€.

2.6. Charges et produits constatés d'avance

COMPTE DE RÉGULARISATION (en Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Charges constatées d'avance	1 631 771,07	1 271 017,43
Produits constatés d'avance	2 862 081,58	861 988,24

Les charges constatées d'avance concernent principalement les abonnements, les cotisations versées, les honoraires, des frais d'assurances, des frais de déplacement 2016, des loyers 2016, les frais d'organisation des « salons étudiants 2016 » et la maintenance informatique. Les produits constatés d'avance concernent des cotisations reçues au titre de 2016 et la quote-part de la subvention AGFPN au titre d'actions éligibles débutées en 2015 et réalisées en 2016 pour un montant de 2,8 M€.

Passif

2.7. Fonds associatifs

Les fonds associatifs s'élèvent à 93 307 146 € (dont 41 069 127 € d'écart de réévaluation) contre 93 177 510 €. L'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2014 d'un montant de 46 739,28€ en report à nouveau est conforme aux décisions du Conseil Exécutif du 18 mai 2015. Aucune distribution ne peut

être faite auprès des adhérents. Les excédents sont soit affectés en réserves, soit maintenus en report à nouveau.

2.8. Fonds dédiés

Les fonds dédiés relatifs au dispositif de la Formation sont repris en totalité en début d'exercice et constatés pour leur valeur au 31 décembre 2015.

(en Euros)	AU 31/12/2014	DOTATIONS	REPRISES	AU 31/12/2015
Fonds dédiés	9 194 671,98	2 800 606,18	8 511 070,00	3 484 208,16

Les fonds dédiés relatifs au Fongefor (ancien dispositif de la Formation) ont été mobilisés durant 2015 pour 5,72 M€ sur des opérations éligibles au dispositif paritaire de la formation. Le solde des fonds dédiés (3,48 M€) antérieurement versés par le Fongefor sont destinés à être consommés dans l'année à venir, exclusivement au titre des actions correspondant à leur objet.

2.9. Provisions inscrites au bilan

PROVISIONS (en Euros)	31/12/2014	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2015
Médailles du travail	778 428,00	28 921,00	45 200,00	762 149,00
Autres provisions pour risques	1 556 483,00	162 000,00	632 845,40	1 085 637,60
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	2 334 911,00	190 921,00	678 045,40	1 847 786,60
Provision pour dépréciation titres de participation	15 846,00	-	-	15 846,00
Provision sur créance	158 288,00	40 472,00	96 913,00	101 847,00
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	174 134,00	40 472,00	96 913,00	117 693,00
TOTAL	2 509 045,00	231 393,00	774 958,40	1 965 479,60

Depuis 2013, conformément à la décision du Comité financier, le MEDEF a externalisé sur un fonds d'assurance Cardif en euros chez BNP Paribas ses engagements en matière d'indemnité de fin de carrière (IFC) de ses salariés.

Au 31 décembre 2015, les fonds versés de 1,05 M€ représentent 97 % des engagements de retraite valorisés au taux moyen de rendement net du fonds sur les 5 dernières années, soit 3,42 %. Selon BNP Paribas, le dépôt de fonds représentant au moins 80 % des

estimations IFC permet d'envisager sereinement que le contrat ne sera pas sur-provisionné par rapport à l'engagement.

Les provisions pour médailles du travail comptabilisées sont calculées selon la méthode de calcul de l'engagement actualisé du MEDEF s'appuyant sur les probabilités de présence des salariés à la date de leur départ.

Les provisions sur créances concernent les demandes de réductions de cotisations liées à des difficultés particulières soumises au Comité financier.

2.10. Etat des dettes

ETAT DES DETTES (en Euros)	MONTANT BRUT AU 31/12/2015	ECHÉANCES	
		JUSQU'À 1 AN	À PLUS D'1 AN
Fournisseurs	3 639 973,55	3 639 973,55	-
Fournisseurs, factures non parvenues	2 719 184,57	2 685 622,52	33 562,05
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	6 359 158,12	6 325 596,07	33 562,05
Personnel et comptes rattachés	1 455 729,42	1 455 729,42	-
Sécurité sociale et autres organismes	2 134 172,17	2 134 172,17	-
Impôt société	212 382,91	212 382,91	-
Autres taxes et assimilés	244 364,00	244 364,00	-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 046 648,50	4 046 648,50	-
AUTRES DETTES	2 173 524,73	2 173 524,73	22 500,00
TOTAL	12 579 331,35	12 523 269,30	56 062,05

2.11. Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

CHARGES À PAYER (en Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 719 184,57	1 750 188,86
Dettes fiscales et sociales (1)	2 276 541,81	2 164 487,67
TOTAL	4 995 726,38	3 914 676,53

(1) dont provision congés payés de 1 762 187 € au 31 décembre 2015.

Les fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

III – NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Produits

3.1. Cotisations

Le calcul des cotisations des Fédérations professionnelles s'effectue sur la base du poids économique représenté par leurs adhérents. Les cotisations des Fédérations ont pour assiette la valeur ajoutée de la profession réalisée sur le territoire français et pondérée par le taux de représentativité de l'organisation professionnelle.

La valeur ajoutée ainsi déterminée permet de calculer le montant de la cotisation. Cette dernière est égale à 1,06/10.000^e de la valeur ajoutée représentée par la Fédération professionnelle.

La cotisation d'une année (n) est assise sur la valeur ajoutée de l'année précédente (n-1) ou de l'année (n-2) ou de l'année (n-3) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2 et n-3).

La cotisation, estimée sur la base de données provisoire, devient définitive dès la publication des données officielles et donnera lieu à une régularisation financière, le cas échéant, dans les comptes de l'année de régularisation. Le choix pour l'une des périodes de référence est effectué pour une durée de 5 ans. A l'échéance, chaque Fédération exerce de nouveau son choix pour la période quinquennale suivante.

Ce système est effectif pour la première fois dès le calcul des cotisations 2011. Le choix des Fédérations est relativement homogène entre les quatre options : un quart des organisations professionnelles a retenu l'année (n-1), un quart l'année (n-2), 18 % l'année (n-3) et un tiers l'option de la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2, n-3).

Les cotisations 2015 calculées sur la valeur ajoutée (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes sont estimées sur la base de données provisoires et représentent en valeur un total de 8 M€. Dès la publication des données officielles, ces cotisations donneront lieu éventuellement à une régularisation financière au titre de 2015, qui sera prise en compte dans les cotisations de l'année de régularisation.

Les cotisations 2014 calculées en base (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes ont donné lieu à une régularisation négative de 17 K€, enregistrée en diminution des recettes dans l'exercice 2015.

3.2. Subventions reçues

SUBVENTIONS REÇUES (en Euros)	31/12/2015
Préciput formation	9 406 574,60
Préciput logement	903 341,00
Autres programmes	60 000,00
Organismes sociaux	3 462 723,23
TOTAL	13 832 638,83

3.3. Analyse des ressources

ANALYSE DES RESSOURCES (en Euros)	31/12/2015
Cotisations	24 344 244,92
Subventions	13 832 638,83
Autres produits	627 726,92
TOTAL	38 804 610,67

3.4. Produits financiers

Les produits financiers correspondent aux intérêts encaissés et courus des valeurs mobilières de placement et des intérêts sur le compte courant au titre de l'exercice 2015. Une charge d'impôt a été constatée pour ces produits.

3.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel provient principalement de l'opération d'apport de l'immeuble à la SCI 55 (cf. point 2.2)

Charges

3.6. Autres achats et charges externes

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (en Euros)	31/12/2015	%
Dépenses ordinaires & programmes	16 190 582,00	92,8 %
Dépenses opérations spéciales	1 247 185,95	7,2 %
TOTAL	17 437 767,95	100 %

Ces données sont issues de la comptabilité analytique.

3.7. Impôt société

Le MEDEF constate un secteur distinct d'activité fiscalisé qui enregistre principalement les produits imposables

au taux réduit (produits financiers sur valeurs mobilières de placement et loyers). L'impôt société s'élève à 116 126 € au titre de l'année 2015.

IV - AUTRES INFORMATIONS

4.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément aux articles R 123-198 9° et R 232-14 17° du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 46.800 € TTC.

4.2. Social

L'effectif moyen à fin 2015 s'élève à 190,37 collaborateurs et se répartit comme suit :

- 138,39 cadres
- 28,58 assimilés cadres
- 23,40 non cadres

Cet effectif moyen est porté à 192,87 en tenant compte des 2,50 collaborateurs en contrat de professionnalisation et apprentissage en 2015.

4.3. Indemnités de fin de carrière

Depuis 2013, conformément à la décision du Comité financier, le MEDEF a externalisé sur un fonds d'assurance Cardif en euros chez BNP Paribas ses engagements en matière d'indemnité de fin de carrière (IFC) de ses salariés.

Au 31 décembre 2015, les fonds versés de 1,05 M€ représentent 97 % des engagements de retraite valorisés au taux moyen de rendement net du fonds sur les 5 dernières années, soit 3,42 %. Selon BNP Paribas,

le dépôt de fonds qui représente au moins 80 % des estimations IFC permet d'envisager sereinement que le contrat ne sera pas sur-provisionné par rapport à l'engagement.

4.4. Evaluation des contributions volontaires en nature

Les élus des instances statutaires du MEDEF sont des personnes bénévoles ne percevant aucune rémunération du MEDEF. Au regard de la diversité des missions accomplies et en l'absence d'un système de dénombrement des personnes concernées et de leur temps passé au sein des instances statutaires, une évaluation quantitative ne peut être effectuée avec suffisamment de fiabilité.

En 2015, la MEDEF n'a pas de mise à disposition à titre gratuit par des entités extérieures, ni de mise à disposition de son personnel à d'autres organismes.

4.5. Commodat

Par acte du 24 juin 2015, la SCI 55, a mis à disposition du MEDEF les locaux de l'immeuble sis 55 avenue Bosquet 75007 Paris, à titre gratuit avec le transfert des charges et obligations afférents.

4.6. Engagements hors bilan

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2015.

ANNEXE 6 - OBLIGATIONS LIÉES À L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

Le MEDEF, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, constituée sous forme de confédération entre les organisations professionnelles et territoriales d'entreprises qui adhèrent à ses statuts, publie en annexe à ses comptes les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 et codifiées à l'article L.2135-2 du code du travail.

1 - DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE D'ENSEMBLE AU SENS DE L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

Conformément à l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2009-08 du 3 septembre 2009, « le périmètre d'ensemble est composé de l'organisation syndicale et des personnes morales respectant les deux critères cumulatifs suivants : être contrôlées par l'organisation syndicale au sens de l'article L233-16 du code de commerce et ne pas entretenir avec l'organisation syndicale un lien d'adhésion ou d'affiliation. » En outre, l'avis du CNC précise à l'article 2.2.2. la notion de contrôle : « le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une personne morale (entreprise ou autre) afin de tirer avantage de ses activités. »

Dans le cadre de la détermination du périmètre d'ensemble, le MEDEF a mis en place un processus d'identification des organismes susceptibles d'être concernés.

A ce stade, le travail d'approfondissement et d'analyse a permis de conclure sur la nature du contrôle des organismes susceptibles d'être concernés.

L'association dans laquelle le MEDEF désigne une majorité de membres dans les organes d'administration est l'ADREE. Cette association exerce une activité non lucrative qui n'est pas une activité économique. Même si le MEDEF, entité contrôlante, ne tire aucun avantage des activités de cette association, l'ADREE est retenue dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

La société civile immobilière SCI 55, créée courant 2015, gère le patrimoine immobilier du MEDEF. Elle compte 2 associés, le MEDEF à 99,97 % et la société ETP à 0,03 % et est administrée par un gérant qui est le Président du MEDEF et, en cas de vacance de la présidence, par un Vice-gérant qui est le Trésorier du MEDEF. Le MEDEF exerce un contrôle exclusif sur la SCI 55 ; cette dernière est donc intégrée dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

L'association GSC exerce une activité non lucrative et est administrée par des instances statutaires composées de membres du MEDEF, de la CGPME et de l'UPA. Sur la base des textes, notre analyse a permis de conclure sur le contrôle exercé par le MEDEF sur la GSC et donc à l'inclusion de la GSC dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

L'association HCGE exerce une activité non lucrative et est administrée par des instances statutaires composées de ses 2 membres fondateurs : le MEDEF et l'AFEP. Sur la base des textes, notre analyse a permis de conclure sur le contrôle exercé par le MEDEF sur le HCGE et donc à l'inclusion du HCGE dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

Par ailleurs, le MEDEF exerce un contrôle exclusif de la société par actions simplifiée unipersonnelle ETP (Editions et services techniques professionnels) par la détention directe de la totalité du capital. La transformation de la société ETP de SA en SASU a été décidée par son Assemblée Générale du 16 mars 2015. Aussi, selon le premier alinéa de l'article L.2135-2 du code du travail, le MEDEF a identifié la personne morale ETP comme appartenant à son périmètre d'ensemble.

L'association AGS a été créée par la loi n°73-1194 du 27 décembre 1973 et est administrée par des instances statutaires composées notamment de membres du MEDEF et de la CGPME. Le MEDEF cotise à cette association et suivant la réponse du Ministère du Travail en date du 2 juin 2009 au Conseil National de la Comptabilité, la question de l'inclusion dans le périmètre d'ensemble est posée en raison de la nature syndicale ou non de l'objet de l'AGS, association régie par les dispositions du code du Travail.

La Commission des Etudes Juridiques du CNCC a été saisie en octobre 2014 et n'a pas encore rendu d'avis suite à notre question. A ce stade, l'AGS n'est pour l'instant pas retenue dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

Les organismes paritaires, c'est-à-dire les organismes dont la gestion est assurée également par les représentants des employeurs et des salariés, ne sont pas, par définition, contrôlés par une seule organisation syndicale et n'entrent pas dans le périmètre d'ensemble du MEDEF. Toutefois, conformément à l'avis n° 2009-08 du CNC, le MEDEF indique en annexe la liste des organismes paritaires auxquels il participe.

Selon la note de présentation de l'avis du CNC n° 2009-08 du 3 septembre 2009, « *il est précisé que par définition, l'influence notable ne peut trouver à s'appliquer en l'absence de liens capitalistiques. Par conséquent, il n'est pas possible d'envisager qu'une personne morale de type association puisse être considérée sous influence notable.* ».

Par souci de transparence, les structures qui n'entrent pas dans le périmètre du MEDEF tel que défini par l'article L.2135-2 font néanmoins l'objet d'une information détaillée en annexe du rapport de gestion 2015.

2 - MÉTHODE RETENUE PAR LE MEDEF AU SENS DE L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

Conformément au choix donné par l'article L.2135-2 du code du travail, le MEDEF opte pour la méthode dite « B » et annexe à ses propres comptes individuels, les comptes individuels certifiés des entités comprises dans la définition de périmètre d'ensemble du MEDEF (cf. ci-dessus).

3 - INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ETP

La société ETP est une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 499.016 €, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 (Siren n° 302 518 238).

La société ETP, société commerciale, porte les activités commerciales qui ne rentrent pas dans l'objet du MEDEF, association loi 1901 sans but lucratif. Ces activités, telles que le sponsoring de l'Université d'été et l'Académie du MEDEF, sont réalisées par la société ETP afin qu'aucune d'entre elles ne soient exercées au sein du MEDEF.

La présentation des comptes ETP en annexe apporte une information claire et lisible des activités commerciales.

En date du 16 mars 2015, la société anonyme ETP s'est transformée en société par actions simplifiée unipersonnelle et le MEDEF, représenté par Michel Guilbaud, en est devenu l'actionnaire unique. Le contrôle exclusif de la société ETP par le MEDEF résulte de la détention directe de la totalité des droits de vote, soit 62377 actions au total. Le MEDEF a désigné Carole Ozenne pour occuper la fonction non rémunérée de Présidente d'ETP.

La société ETP clôture ses comptes au 31 décembre 2015 et par résolution en date du 6 avril 2016, les comptes 2015 ont été approuvés par l'actionnaire unique. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2015 de la société ETP ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le résultat comptable 2015 est bénéficiaire de 36.615 € et les fonds propres s'élèvent à 812.819 €.

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de la société ETP est la société anonyme SOGESSOR, située au 6, rue Carnot – 60200 Compiègne et représentée par Jean-Christophe Garrigoux. La société ETP ne verse pas de dividende, ni jetons de présence.

4 - INFORMATIONS RELATIVES À LA SCI 55

La SCI 55 est une société civile immobilière au capital social de 61.420.000 €, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 (Siren n° 812 674 539).

Dans le cadre de la structuration de son patrimoine, le MEDEF, par décision de l'assemblée générale du 19 mai 2015, a décidé de procéder à l'apport de l'immeuble du 55 avenue Bosquet – 75007 Paris, à une société civile immobilière réceptacle de cet actif immobilier destiné aux activités du MEDEF tant que celui-ci en est l'occupant. Dans ce cadre, le MEDEF et la SASU ETP ont créé la SCI 55. Le MEDEF a procédé à l'apport de son immeuble du 55 avenue Bosquet – 75007 Paris pour une valeur totale de 61,4 M€ ; la valeur retenue pour ledit apport immobilier résulte d'un rapport d'expertise. En contrepartie, le MEDEF a obtenu 6140 parts de la SCI 55 soit 99,97 % de son capital.

Le Gérant de la SCI est le Président du MEDEF et en cas de vacance, remplacé par le Vice-Gérant qui est le Trésorier du MEDEF. Son Comité d'investissement est composé des membres du Comité financier du MEDEF. La SCI 55 a clôturé son 1^{er} exercice au 31 décembre 2015 et par résolution en date du 22 mars 2016, l'assemblée générale de la SCI 55 a approuvé les comptes 2015. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2015 de la SCI 55 ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de la SCI 55 est la SARL ALTEUS Consultants, située au 11, rue de Mogador – 75009 Paris et représentée par Gaëtan Mangeon.

5 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSOCIATION ADREE

L'ADREE, dont le siège social est au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 – est une association loi 1901 ayant pour titre « Association pour le Développement des Relations Education-Entreprise ».

L'objet de l'association est de contribuer par tous moyens appropriés au développement des relations entre l'éducation et l'entreprise dans la durée, notamment à travers des actions menées dans le cadre de la Semaine Ecole-Entreprise.

L'ADREE a notamment pour mission :

- d'impliquer au niveau national, régional et territorial des chefs d'entreprise dans la mise en œuvre d'actions de rapprochement Education-Entreprise ;
- de collecter auprès d'entreprises et d'organismes collecteurs répartiteurs une partie de la taxe d'apprentissage éligible au titre de l'orientation professionnelle ;
- d'assurer le financement d'actions propres à favoriser la mise en œuvre, le développement et la promotion d'actions de rapprochement Education-Entreprise et notamment la Semaine Ecole-Entreprise.

En date du 22 avril 2016, le Conseil d'Administration de l'ADREE a approuvé les comptes 2015, conformément à ses prérogatives prévues par les nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2016.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2015 de l'ADREE ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de l'ADREE est le cabinet Christophe Payen situé au 135 rue Danton – Bat D2 – 92500 Rueil Malmaison.

6 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSOCIATION HCGE

L'association HCGE, dont le siège social est au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 - est une association loi 1901 ayant pour titre « Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise » et créée le 2 mai 2014. L'objet de l'association est d'assurer le bon fonctionnement du Haut Comité de gouvernement d'entreprise prévu au point 25.2 du code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

En date du 31 mars 2016, l'assemblée générale de HCGE a approuvé les comptes du 1^{er} exercice clos au 31 décembre 2015. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2015 de l'association HCGE ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de l'association HCGE est le cabinet Christophe Payen situé au 135 rue Danton – Bat D2 – 92500 Rueil Malmaison.

7 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSOCIATION GSC

La GSC, dont le siège social est au 42, avenue de la Grande Armée – 75017 Paris, est une association loi 1901 ayant pour titre « Association pour la garantie sociale des chefs et des dirigeants d'entreprises ».

L'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et des Dirigeants d'Entreprises (GSC) a pour objet :

- la souscription de contrats d'assurance de groupe en cas de chômage (dénommé le régime de garantie chômage) au bénéfice des chefs d'entreprises en nom personnel et dirigeants d'entreprises mandataires sociaux, non couverts par le régime de l'Unedic, en vue de l'adhésion de ces derniers, notamment en application des articles L144-1 et suivants du Code des assurances ;
- la promotion des garanties du régime GSC, en qualité d'intermédiaire d'assurance, en application des articles L.511-1-I et suivants du Code des assurances ;
- la signature de toute convention à cet effet ;
- l'exercice de toutes activités ou toutes opérations en rapport avec ledit régime de garantie chômage, dans l'intérêt des chefs d'entreprise en nom personnel et dirigeants d'entreprise adhérents à ce régime.

En date du 2 juin 2015, l'assemblée générale de la GSC a approuvé les comptes 2014.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2015 de la GSC ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de la GSC est la société Mercure & Rodach Management Conseils située au 50 rue de Monceau – 75008 Paris.

ANNEXE 7 - COMPTES INDIVIDUELS 2015 DE LA SOCIÉTÉ ANONYME ETP

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

Bilan Actif

Période du 01/01/15 au 31/12/15

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	156 191	156 191		5 673
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	156 191	156 191		5 673
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	19 038	17 732	1 306	2 204
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	19 038	17 732	1 306	2 204
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	20 000		20 000	
Prêts	1 395		1 395	1 395
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	21 395		21 395	1 395
ACTIF IMMOBILISÉ	196 624	173 923	22 701	9 272
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	16 521	16 191	330	3 384
TOTAL stocks et en-cours :	16 521	16 191	330	3 384
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	125		125	340
Créances clients et comptes rattachés	455 774	26 318	429 456	366 885
Autres créances	60 712		60 712	98 148
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	516 611	26 318	490 294	465 373
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	615 767		615 767	524 897
Disponibilités	3 795		3 795	9 044
Charges constatées d'avance	5 123		5 123	5 178
TOTAL disponibilités et divers :	624 685		624 685	539 118
ACTIF CIRCULANT	1 157 818	42 508	1 115 310	1 007 876
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 354 442	216 431	1 138 011	1 017 148

Bilan Passif

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/15 au 31/12/15

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 499 016	499 016	499 016
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	49 902	49 902
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	154 868	154 868
Report à nouveau	72 418	36 205
Résultat de l'exercice	36 615	36 213
TOTAL situation nette :	812 819	776 204
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	812 819	776 204
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 383	1 778
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 383	1 778
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	297	
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 962	80 615
Dettes fiscales et sociales	145 850	128 551
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	90	30 000
TOTAL dettes diverses :	321 901	239 166
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	611	
DETTES	322 809	239 166
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 138 011	1 017 148

Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/15 au 31/12/15

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 848		1 848	25 640
Production vendue de services	2 661 114		2 661 114	2 009 395
Chiffres d'affaires nets	2 662 962		2 662 962	2 035 035
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			151 211	2 631
Autres produits			1	792
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 814 174	2 038 459
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			2 445 173	1 675 977
TOTAL charges externes :			2 445 173	1 675 977
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			4 058	4 221
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			209 361	202 759
Charges sociales			86 798	87 959
TOTAL charges de personnel :			296 159	290 718
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 571	13 618
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			22 095	13 568
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			28 666	27 186
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			3 265	5 142
CHARGES D'EXPLOITATION			2 777 321	2 003 243
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			36 853	35 216

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/15 au 31/12/15

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	36 853	35 216
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 201	3 921
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	674	1 400
	4 876	5 321
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	19	1
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	
	19	1
RÉSULTAT FINANCIER	4 856	5 320
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	41 709	40 535
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		565
Produits exceptionnels sur opérations en capital	385	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	385	565
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	605	579
	605	579
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(220)	(14)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	4 874	4 308
TOTAL DES PRODUITS	2 819 434	2 044 344
TOTAL DES CHARGES	2 782 819	2 008 131
BÉNÉFICE OU PERTE	36 615	36 213

- ANNEXE AUX COMPTES - 31/12/2015 -

Le bilan avant répartition totalise 1 138 010,73 euros.

Le compte de résultat présente un bénéfice de 36 615,19 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi n°83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Pour application de ces règlements, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ETP (Editions et services techniques professionnels)

2 - CAPITAL SOCIAL

Toutes les actions composant le capital Social sont de même catégorie.

Le capital est composé de 62 377 actions de 8,00 € chacune à la suite d'une augmentation de capital réalisée le 20 décembre 2001.

Il n'existe pas de parts bénéficiaires.

3 – PROVISIONS INSCRITES AU BILAN (cf. annexe)

- Provision pour risques et charges :

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, la provision pour « Médaille du travail » constituée pour la 1^{ère} fois en 2004, s'élève à 2 383 € au 31 décembre 2015.

- Provision sur stock :

Une provision sur les stocks a été comptabilisée (16 190,91€) au 31 décembre 2015 pour couvrir la dépréciation des ouvrages en stock.

- Provision sur créances :

Les provisions pour risques sur créances clients s'élèvent à 26 317,54 € à fin 2015.

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS (cf. annexe)

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS (cf. annexe)

6 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations ont été comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles correspondent à des logiciels (et leur mise à jour) pour 156 190,81 euros.

Les logiciels sont totalement amortis au 31/12/2015 à hauteur de 156 190,81 euros.

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La nature des biens utilisés par l'entreprise constitue un tout indissociable.

En effet, ces biens ne procurent aucun avantage économique différent à l'entreprise.

Par ailleurs, en application du règlement 05-09 du CRC, relatif à la méthode simplifiée de traitement des immobilisations non décomposables, les durées d'utilisation prévues sont identiques à celles retenues avant l'application des nouvelles règles. En conséquence, les plans d'amortissement restent inchangés.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont :

- agencement :	4 ans
- mobilier de bureau :	5 ans et 10 ans
- matériel informatique :	3 ans
- matériel de bureau :	4 ans à 10 ans

ETP (Editions et services techniques professionnels)

8 - STOCK ET EN-COURS

Le stock est intégralement constitué d'ouvrages.

9 - CREANCES ET DETTES (cf. annexe)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances liées au versement en prêt de l'investissement pour effort de construction (1 395 €) et aux clients douteux (31 546,47€) sont estimés à plus d'un an.

Les autres créances, ainsi que toutes les dettes sont estimées à moins d'un an.

10 - AVANCES AUX DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions légales, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

11 - FISCALITE DIFFEREE

Il n'existe aucun élément de fiscalité différée.

12 - GARANTIE, ENGAGEMENT FINANCIER, CREDIT BAIL

- Garantie donnée : néant
- Engagement financier hors crédit bail : néant
- Crédit bail immobilier : néant
- Crédit bail mobilier : néant

13 – AUTRES INFORMATIONS

- Social :

L'effectif moyen à fin 2015 s'élève à 5,15 collaborateurs dont 1,9 cadre et 3,25 non cadres.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été comptabilisé en diminution des charges de personnel (en réduction des charges sociales) pour un montant de 8 971 € au 31/12/2015.

- Honoraires du Commissaire aux comptes :

Conformément aux articles R 123-198 9° et R 232-14 17° du Code de Commerce, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 8 800 € HT.

- Informations complémentaires :

La société ETP a été transformée en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) lors de l'Assemblée Unique du 16 mars 2015.

Provisions Inscrites au Bilan

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/15 au 31/12/15

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	1 778	605		2 383
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 778	605		2 383
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	165 837 5 788	5 22 090	149 651 1 560	16 191 26 318
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	171 624	22 095	151 211	42 508
TOTAL GÉNÉRAL	173 402	22 700	151 211	44 891

Immobilisations

Période du 01/01/15 au 31/12/15

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	156 191		
TOTAL immobilisations incorporelles :	156 191		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	21 337		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	21 337		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			20 000
Prêts et autres immobilisations financières	1 395		
TOTAL immobilisations financières :	1 395		20 000
TOTAL GÉNÉRAL	178 923		20 000

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			156 191	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			156 191	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		2 300	19 038	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		2 300	19 038	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			20 000	
Prêts et autres immo. financières			1 395	
TOTAL immobilisations financières :			21 395	
TOTAL GÉNÉRAL		2 300	196 624	

Amortissements

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/15 au 31/12/15

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	150 518	5 673		156 191
TOTAL immobilisations incorporelles :	150 518	5 673		156 191
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	19 133	898	2 300	17 732
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	19 133	898	2 300	17 732
TOTAL GÉNÉRAL	169 651	6 571	2 300	173 923

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Produits à Recevoir

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/15 au 31/12/15

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	32 969
Personnel	
Organismes sociaux	1 297
État	
Divers, produits à recevoir	360
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	350
TOTAL	34 976

Charges à Payer

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/15 au 31/12/15

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 888
Dettes fiscales et sociales	29 198
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	90
TOTAL	175 176

Charges et Produits Constatés d'Avance

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/15 au 31/12/15

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	5 123	611
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	5 123	611

État des Échéances des Créances et Dettes

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/15 au 31/12/15

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 395		1 395
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 395		1 395
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	31 546		31 546
Autres créances clients	424 228	424 228	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 297	1 297	
État - Impôts sur les bénéfices	8 405	8 405	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	50 308	50 308	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	164	164	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	538	538	
TOTAL de l'actif circulant :	516 486	484 940	31 546
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	5 123	5 123	

TOTAL GÉNÉRAL	523 005	490 063	32 941
----------------------	----------------	----------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	175 962	175 962		
Personnel et comptes rattachés	19 250	19 250		
Sécurité sociale et autres organismes	45 058	45 058		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	78 728	78 728		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 813	2 813		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	90	90		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	611	611		

TOTAL GÉNÉRAL	322 512	322 512		
----------------------	----------------	----------------	--	--



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société **Éditions et Services techniques professionnels – ETP**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1°/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligence permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2°/ JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

.../...



**Éditions et Services
Techniques professionnels
ETP 2015**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3°/ VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à COMPIEGNE, le 8 Mars 2016

**SOGESSOR,
Commissaire aux Comptes**

Jean-Christophe GARRIGOU
Commissaire aux comptes, Associé

ANNEXE 8 - COMPTES INDIVIDUELS 2015 DE LA SCI 55

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

SCI 55 BILAN au 31 décembre 2015 (*) (en euros)

ACTIF	Exercice 2015			PASSIF	Exercice 2015
	Valeurs Brutes	Amortis. & provisions	Valeurs Nettes		
ACTIF IMMOBILISE				CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations corporelles				Capital	61 420 000,00
Terrain	30 700 000,00	-	30 700 000,00	Résultat de l'exercice	(662 555,74)
Constructions	27 681 558,36	418 567,72	27 262 990,64		
Immeuble / Agencements	4 583 876,67	182 097,28	4 401 779,39		
Immobilisations en cours	55 840,75	-	55 840,75		
TOTAL I	63 021 275,78	600 665,00	62 420 610,78	TOTAL I	60 757 444,26
ACTIF CIRCULANT				DETTE	
Créances				Emprunts et dettes financières diverses	1 240 634,50
Autres Créances	609,52		609,52	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	429 074,93
Disponibilités				Dettes Fiscales et sociales	1 108,60
Banque	13 703,51		13 703,51	Autres dettes	61 324,26
Charges constatées d'avance	54 662,74		54 662,74		
TOTAL II	68 975,77		68 975,77	TOTAL II	1 732 142,29
TOTAL GÉNÉRAL	63 090 251,55	600 665,00	62 489 586,55	TOTAL GÉNÉRAL	62 489 586,55

(*) : exercice du 24 juin 2015 au 31 décembre 2015

SCI 55 Compte de résultat au 31 décembre 2015 (*) (en euros)
--

CHARGES	Exercice 2015	PRODUITS	Exercice 2015
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats d'approvisionnement	90 350,34	Production vendue (biens et services)	474 019,88
Autres charges externes	441 341,94		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 108,60		
Dotations aux amortissements	600 665,00		
Charges financières	3 109,74	Produits financiers	-
Total (I)	1 136 575,62	Total (I)	474 019,88
Charges exceptionnelles (II)	-	Produits exceptionnels (II)	-
Impôt sur les bénéfices (III)	-		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	1 136 575,62	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	474 019,88
TOTAL GENERAL	1 136 575,62	Solde débiteur : perte	662 555,74
		TOTAL GENERAL	1 136 575,62

(*) : exercice du 24 juin 2015 au 31 décembre 2015

Annexe aux comptes de la SCI 55 au 31 décembre 2015

Le bilan totalise 62 489 587 Euros.

Le compte de résultat présente un déficit de 662 556 Euros.

La SCI 55 a été créée le 24 juin 2015 et par dérogation, le 1^{er} exercice social commencera à l'immatriculation de la SCI pour se terminer au 31 décembre 2015, conformément aux dispositions particulières prévues par les statuts.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I – Faits caractéristiques

1.1. Faits marquants de l'exercice

Dans le cadre de la structuration de son patrimoine, le MEDEF, par décision de l'assemblée générale en date du 19 mai 2015, a décidé de procéder à l'apport de l'immeuble de l'avenue Bosquet à la société civile immobilière 55 (S.C.I. 55), réceptacle de l'actif immobilier.

L'immeuble de l'avenue Bosquet a été évalué à 61 400 000 € soit 30 700 000 € pour le terrain et 30 700 000 € pour la structure de l'immeuble et ses composants (toiture, ascenseurs, électricité,...) sur la base d'une expertise immobilière réalisé par le cabinet Vif Expertise.

1.2. Faits postérieurs à l'exercice

Néant.

II – Principes, règles et méthodes comptables

Principes Généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Concernant les actifs, la société applique les dispositions prévues par le règlement du CRC (2002-10, 2004-06, 2005-09).

III – Notes sur le Bilan

ACTIF

3.1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La décomposition de l'actif immobilier a été réalisée en conformité avec l'avis n°2004-11 du CNC suite à une expertise immobilière.

Les immobilisations comprennent un immeuble sis au 55 avenue Bosquet – 75007 Paris qui a fait l'objet d'un apport en nature par un des associés lors de la création de la SCI. L'immeuble Bosquet a été évalué à 61,4 M€ par un expert au moment de son apport à la SCI, soit 30,7 M€ pour le terrain et 30,7 M€ pour la structure de l'immeuble et ses composants (toiture, ascenseur, électricité, etc.).

L'immeuble de l'avenue Bosquet a fait l'objet d'une séparation par principaux composants. L'augmentation des agencements correspond à la remise à neuf en totalité des niveaux R+4, R+5, R+6, ainsi qu'une fiabilisation du monte-charge, pour les ascenseurs.

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)

IMMOBILISATIONS	Valeur début d'exercice	Apport en nature de l'immeuble Bosquet à la création de la SCI	Travaux et investissements en 2015	Cession et mise au rebut	31/12/2015
Immobilisations corporelles					
Terrains		30 700 000,00	-		30 700 000,00
Immeuble / Gros oeuvre		12 280 000,00	-		12 280 000,00
Immeuble / Façade & Toiture		6 140 000,00	-		6 140 000,00
Immeuble / Ascenseurs		921 000,00	51 558,36		972 558,36
Immeuble / Electricité		1 842 000,00	-		1 842 000,00
Immeuble / Gestion Technique du Batiment		921 000,00	-		921 000,00
Immeuble / gros oeuvre		5 526 000,00	-		5 526 000,00
Immeuble / Agencements		3 070 000,00	1 513 876,67		4 583 876,67
Total des immobilisations corporelles	-	61 400 000,00	1 565 435,03	-	62 965 435,03
Total des immobilisations en cours (1)	-	-	55 840,75	-	55 840,75
	-	61 400 000,00	1 621 275,78	-	63 021 275,78

(1) : Les immobilisations en cours correspondent au matériel de sécurité en cours d'installation au 31/12/2015.

3.2. Amortissement des immobilisations

L'amortissement des composants de l'immeuble a été réalisé suivant l'avis du CNC n°2004-11 du 23 juin 2004 suite à une expertise immobilière.

La structure de l'immeuble n'est pas amortie en application des dispositions de l'article 322-1 du Plan Comptable Général.

Tableau des mouvements des amortissements

AMORTISSEMENTS	Valeur début d'exercice	Dotations 2015	Reprise de l'exercice	Total des amortissements au 31/12/2015
Immobilisations corporelles				
Façade & Toiture		106 311,90		106 311,90
Ascenseurs		25 209,38		25 209,38
Electricité		63 788,10		63 788,10
Gestion Technique du Batiment		31 894,05		31 894,05
Autres & Gros œuvre		191 364,29		191 364,29
Agencements		182 097,28		182 097,28
Total des Amortissements sur immobilisations corporelles	-	600 665,00	-	600 665,00

Immobilisations	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeuble / Gros Œuvre	Non amortissable
Immeuble / Façade et toiture	30 ans
Immeuble / Ascenseur	20 ans
Immeuble / Electricité	15 ans
Immeuble / Gestion Technique du Bâtiment	15 ans
Immeuble / Autres & Gros œuvre	15 ans
Immeuble / Agencements	5 à 10 ans

3.3. Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES	Montant brut au 31/12/2015	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Autres créances	609,52	609,52	-
Autres créances	609,52	609,52	-

Ce montant correspond au solde financier remboursé par le notaire début 2016, suite à l'opération juridique et aux formalités dans le cadre de la création de la SCI en juin 2015.

3.4. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2015
Autres Créances	609,52
	609,52

3.5. Disponibilités

Disponibilités	Au 31/12/2015
Banque	13 703,51
Total	13 703,51

3.6. Charges constatées d'avance

Libellé	Exploitation
Charges constatées d'avance	54 662,74
Total	54 662,74

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

PASSIF

3.7. Capital social

Le capital social de 61 420 000 € est composé d'un apport en nature de 61 400 000 € (Immeuble Avenue Bosquet) et d'un apport en numéraire de 20 000 €. Le capital social se décompose en 6 142 parts sociales d'une valeur nominale de 10 000 €.

3.8. Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéances		
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Compte-courant associé	1 237 524,76	-	-	1 237 524,76
Intérêts courus sur compte-courant associé	3 109,74	-	-	3 109,74
Emprunts et dettes financières diverses (1)	1 240 634,50	-	-	1 240 634,50
Fournisseurs	264 738,65	264 738,65	-	-
Fournisseurs, factures non parvenues	164 336,28	164 336,28	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	429 074,93	429 074,93	-	-
Autres taxes et assimilés	1 108,60	1 108,60	-	-
Dettes fiscales et sociales (2)	1 108,60	1 108,60	-	-
Autres Dettes	61 324,26	61 324,26	-	-
	1 732 142,29	491 507,79	-	1 240 634,50

(1) conformément à la convention de trésorerie signée le 1^{er} juillet 2015 entre la SCI 55 et son associé MEDEF, les avances de trésorerie consenties par le MEDEF sont rémunérées au taux d'intérêt fiscalement déductible des comptes d'associés au 31 décembre de chaque année.
Ces avances sont effectuées selon les dispositions prévues par la convention à titre gratuit.

(2) les dettes fiscales comprennent la CRL (contribution sur les revenus de loyers) qui sera liquidée au moment du dépôt de la déclaration fiscale Cerfa 2072 en 2016.

3.9. Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

CHARGES A PAYER	31/12/2015
Emprunts et dettes financières diverses	3 109,74
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 336,28
Dettes fiscales et sociales	1 108,60
	168 554,62

Les fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

3.10. Eléments concernant les entreprises liées

Rubriques	Entités liées
Compte courant MEDEF	1 240 634,50
Autres dettes avances clients	61 324,26
TOTAL DETTES	1 301 958,76

IV – Note sur le compte de résultat

PRODUITS

4.1. Produits d'exploitation

Le MEDEF a transféré la propriété de l'immeuble du 55 avenue Bosquet – 75007 Paris en faveur de la SCI 55 dans le cadre d'un apport en nature en date du 24 juin 2015. En conséquence, les baux en cours ont été transférés à la SCI 55 à cette même date.

L'ensemble de ces loyers sur la période courue jusqu'au 31 décembre 2015 s'élèvent à 44 344,14 euros.

Concomitamment à son apport en nature de l'immeuble Bosquet, la SCI 55 et le MEDEF ont signé une convention de mise à disposition à titre gratuit de la surface de bureaux disponible. Ladite convention est consentie à titre gratuit conformément aux dispositions de l'article 1876 du code civil. Cette mise à disposition est exclusivement stipulée intuitu personae et ce, uniquement dans le contexte de l'apport en société réalisé par le MEDEF au profit de la SCI 55.

La convention prévoit que le MEDEF remboursera à la SCI 55 les charges et taxes, appelées sous la forme de provisions trimestrielles. Pour la période du 24 juin au 31 décembre 2015, les appels de provisions se sont élevés à 429 675,74 €

4.2. Analyse des ressources

	31/12/2015
Loyers	44 344,14
Appels de provisions s/charges	429 675,74
	474 019,88

CHARGES

4.3. Achats d'approvisionnement

Ce poste comprend les dépenses d'Eau, d'électricité et des fournitures de bureau.

4.4. Autres charges externes

Ce poste comprend les dépenses liées à l'immeuble telles que le nettoyage, le gardiennage, les contrats de maintenance des installations, pour un total de 339 353,95 €.

Les honoraires d'un total de 101 931,48 € correspondent aux frais de notaire, de commissaire aux comptes et de conseil.

Les frais courants ressortent à 56,51 €.

4.5. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste comprend la CRL (contribution sur les revenus de loyers) qui sera liquidée au moment du dépôt de la déclaration Cerfa 2072 au centre des impôts en 2016. La CRL de 1 108,60 € porte sur les loyers perçus par la SCI 55 en 2015.

4.6. Dotations aux amortissements

Les dotations sont calculées conformément aux règles indiquées au point 2.2. ci-dessus.

4.7. Charges financières concernant les entreprises liées

Conformément à la convention de trésorerie signée le 1er juillet 2015 entre la SCI 55 et son associé MEDEF, les avances de trésorerie consenties par le MEDEF sont rémunérées au taux d'intérêt fiscalement déductible des comptes d'associés au 31 décembre de chaque année.

Ces avances sont effectuées selon les dispositions prévues par la convention à titre gratuit, signée le 24 juin 2015.

V – Autres informations

5.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément aux articles R 123-198 9° et R 232-14 17° du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 3.000 € TTC.

5.2. Engagements hors bilan

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2015.

5.3. Périmètre d'ensemble au sens de l'article L. 2135-2 du code du travail

La société fait partie du périmètre d'ensemble du MEDEF qui a opté pour la méthode B dite de l'agrafage.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 55 (S.C.I.55)

Siège social : 55, avenue Bosquet - 75007 PARIS

Capital social : 61.420.000,00 Euros

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 55 (S.C.I.55) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 8 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes
ALTEUS CONSULTANTS



Gaëtan Mangeon

ANNEXE 9 - COMPTES INDIVIDUELS 2015 DE L'ASSOCIATION ADREE

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

BILAN (en Euros)					
ACTIF	2015	2014	PASSIF	2015	2014
Actif Immobilisé	-	-	Fonds Propres		
			Report à nouveau	(9 739,36)	(4 803,63)
			Résultat de l'Exercice	(5 166,67)	(4 935,73)
				(14 906,03)	(9 739,36)
			Fonds dédiés	39 357,75	19 696,77
Créances	-	-	Dettes		
			Fournisseurs	183 366,27	198 287,24
			Charges à payer	194,00	201,00
				183 560,27	198 488,24
Disponibilités					
Valeurs Mobilières de Placement	-	-			
Banques	208 011,99	207 884,30			
	208 011,99	207 884,30			
Charges constatées d'avance	-	561,35	Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL GENERAL	208 011,99	208 445,65	TOTAL GENERAL	208 011,99	208 445,65

COMPTE DE RESULTAT (en Euros)					
CHARGES	2015	2014	PRODUITS	2015	2014
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Rapprochement Education - Entreprises : actions en régions	179 497,87	195 685,29	Collecte taxe apprentissage	200 987,25	205 021,16
Action "Forum Education Entreprise"	1 828,40	-			
Frais administratifs (assurance, fournitures, téléphone, secrétariat...)	6 261,35	6 261,35			
	187 587,62	201 946,64			
Dotation fonds dédiés sur collecte Taxe Apprentissage	39 357,75	19 696,77	Reprise fonds dédiés sur collecte Taxe Apprentissage	19 696,77	10 361,50
	226 945,37	221 643,41		220 684,02	215 382,66
Charges financières	-	-	Produits financiers	1 288,68	1 426,02
Charges exceptionnelles	-	-	Produits exceptionnels	-	100,00
Impôt sur les sociétés	194,00	201,00	Déficit de l'exercice	5 166,67	4 935,73
TOTAL GENERAL	227 139,37	221 844,41	TOTAL GENERAL	227 139,37	221 844,41

Annexe aux comptes de l'A.D.R.E.E. au 31 décembre 2015

Le bilan avant répartition totalise 208 012 Euros.
Le compte de résultat présente un déficit de 5 167 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1 – Principes, règles et méthodes comptables

Principes Généraux

1.1. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31-12-2015, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

1.2. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Règles spécifiques ou changements de méthodes

1.3. Fournisseurs et charges à Payer

Les Fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

1.4. Capitaux Propres

Les capitaux propres diminuent de 4 936 € correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice 2014, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale ordinaire du 3 novembre 2015.

1.5. Produits Financiers

Les intérêts issus des placements type compte épargne ou livret ont été comptabilisés au 31/12/2015.

2 – Fonds dédiés

Tableau des fonds dédiés

FONDS DEDIES	Au 31/12/2014	Dotations	Reprises	Au 31/12/2015
Fonds dédiés - Reliquat TA collectée	19 696,77	39 357,75	19 696,77	39 357,75

3 – Charges et produits constatés d'avance

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
Charges constatées d'avance	561,35	0,00
Produits constatés d'avance		

4 – Echéances des créances et des dettes

	Montant	Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Etat des créances			
Charges constatées d'avance	-	-	-
Total	-	-	-
Etat des dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	183 366,27	183 366,27	-
Dettes fiscales	194,00	194,00	-
Total	183 560,27	183 560,27	-

5 – Produits à recevoir et Charges à payer

Produits à recevoir	
Disponibilités - Intérêts à recevoir	0,00
Total	0,00

Charges à payer	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	147 842,51
Dettes fiscales et sociales	0,00
Total	147 842,51

6 – Analyse des ressources

	Au 31/12/2015	%
Collecte Taxe Apprentissage	200 987,25	90,5%
Produits financiers	1 288,68	0,6%
Produits exceptionnels	-	0,0%
Reprise fonds dédiés / collecte TA	19 696,77	8,9%
	221 972,70	100,0%

7 – Impôt Société

L'impôt société 2015 s'élève à 194 €.

8 – Autres informations

Les honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2015 s'élèvent à 2 040 €.

Evaluation des contributions volontaires en nature : Les membres des instances statutaires de l'ADREE sont des personnes bénévoles ne percevant aucune rémunération à ce titre. Au regard de la diversité des missions accomplies, une évaluation quantitative ne peut être réalisée.

A.D.R.E.E.
Association loi de 1901
55, Avenue BOSQUET

75007 – PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 18 novembre 2014, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association " A.D.R.E.E.", tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association A.D.R.E.E. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Rueil-Malmaison, le 31 mars 2016

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small loop.

Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

ANNEXE 10 - COMPTES INDIVIDUELS 2015 DE L'ASSOCIATION HCGE

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

HCGE BILAN au 31 décembre 2015 (*) (en euros)

ACTIF	Exercice 2015			PASSIF	Exercice 2015
	Valeurs Brutes	Amortis. & provisions	Valeurs Nettes		
ACTIF IMMOBILISE				CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations corporelles				Capital	-
Immobilisations incorporelles				Résultat de l'exercice	-
Immobilisations financières					
TOTAL I	-	-	-	TOTAL I	-
ACTIF CIRCULANT				DETTES	
Créances				Emprunts et dettes financières diverses	-
Clients	840,00		840,00	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	13 259,39
Disponibilités				Dettes Fiscales et sociales	-
Banque	22 140,14		22 140,14	Autres dettes	9 720,75
Charges constatées d'avance	-		-		
TOTAL II	22 980,14		22 980,14	TOTAL II	22 980,14
TOTAL GÉNÉRAL	22 980,14	-	22 980,14	TOTAL GÉNÉRAL	22 980,14

(*) : exercice du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2015

CHARGES	Exercice 2015	PRODUITS	Exercice 2015
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats d'approvisionnement		Production divers de gestion courante	158 119,25
Autres charges externes	158 119,25		
Impôts, taxes et versements assimilés	-		
Dotations aux amortissements	-		
Charges financières	-	Produits financiers	-
Total (I)	158 119,25	Total (I)	158 119,25
Charges exceptionnelles (II)	-	Produits exceptionnels (II)	-
Impôt sur les bénéfices (III)	-		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	158 119,25	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	158 119,25
TOTAL GENERAL	158 119,25	TOTAL GENERAL	158 119,25

(*) : exercice du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2015

Annexe aux comptes de HCGE au 31 décembre 2015

Le bilan totalise 22 980 €uros et le résultat est nul.

L'association « Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise » a été créée le 2 Mai 2014 et a pour objet d'assurer le bon fonctionnement du Haut Comité de gouvernement d'Entreprises prévu au point 25.2 du code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Sont membres cette association : l'AFEP (Association des Entreprises Privées) et le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France)

Association non fiscalisée et régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901.

Le siège de l'Association est situé au 55, avenue Bosquet – 75007 Paris.

le 1^{er} exercice social débute le 02 Mai 2014 et clôture le 31/12/2015.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I – Principes, règles et méthodes comptables

Principes Généraux

1.1. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31-12-2015, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

1.2. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

1.3. Les Fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

II – Notes sur le Bilan

ACTIF

2.1. Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut au 31/12/2015	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Clients – Factures à Etablir	840,00	840,00	-
Autres créances	840,00	840,00	-

Ce montant correspond à une facture à établir à l'AFEP et au MEDEF, afin de payer les honoraires du Commissaire aux comptes.

2.2. Disponibilités

Disponibilités	Au 31/12/2015
Banque CIC	22 140,14
Total	22 140,14

PASSIF

Compte tenu de son activité, l'association ne doit pas avoir de fonds propres.

2.3. Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéance	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Fournisseurs (1)	12 415,54	12 415,54	-
Fournisseurs, factures non parvenues (2)	843,85	843,85	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 259,39	13 259,39	-
Clients (3)	9 720,75	9 720,75	-
Autres Dettes	9 720,75	9 720,75	-
	22 980,14	22 980,14	-

(1) Ce montant correspond à la comptabilisation des fournisseurs au 31/12, non décaissé.

(2) Ce montant correspond aux Honoraires du commissaire aux comptes pour l'année et au frais bancaire du mois de décembre 2015.

(3) La dette client est relative à 2 avoirs émis en faveur de l'AFEP et du MEDEF, afin de régulariser les appels de participation établis durant l'année.

2.4. Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

CHARGES A PAYER	31/12/2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 259,39
Autres dettes Clients	9 720,75
	22 980,14

Les fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

III – Note sur le compte de résultat

PRODUITS

3.1. Produits d'exploitation

Les ressources de l'association se composent d'appels de participations trimestrielles afin de pouvoir payer les différents fournisseurs.

Le montant global de ces différents appels de participation est de **158 119,25 €**

CHARGES

3.2. Services Extérieurs

Le poste Services Extérieurs représente un montant total de **20 525,55 €**, dont voici le détail ci-dessous :

La sous-traitance Reprographie d'un montant de 4 988,27 €, la sous-traitance Informatique d'un montant de 410,40 €, les locations mobilières et immobilières d'un montant global de 7 616,46 €, le forfait de gestion pour 4 067,00 €, la mise à disposition d'une assistante pour 3 223,68 € et divers (coursiers, assurance...) pour un montant de 219,74 €.

3.3. Autres Services Extérieurs

Le poste Autres Services Extérieurs est d'un montant total de **137 593,70€** dont voici le détail ci-dessous :

Les dépenses liées aux honoraires mensuels de M. Pascal Durand Barthez pour un montant de 123 596,09 €, d'honoraires de traduction du rapport annuel pour 6 713,32 €, d'honoraires du commissaire aux comptes d'un montant de 840,00 €, d'un abonnement de documentation d'un montant de 3456,00 € et de frais de déplacements/réceptions d'un montant global de 2548,64 €, ainsi que de diverses dépenses de fonctionnement d'un montant global de 439,65 €.

IV – Autres informations

4.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 840,00 € TTC.

4.2. Engagements hors bilan

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2015.

4.3. Périmètre d'ensemble au sens de l'article L. 2135-2 du code du travail

L'association fait partie du périmètre d'ensemble du MEDEF qui a opté pour la méthode B dite de l'agrafage.

Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE)

Association loi de 1901

55, Avenue Bosquet

75007 – PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Premier exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2015

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 février 2016, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association " Haut Comité de Gouvernement (HCGE) ", tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres de l'association HCGE. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



- 1

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes

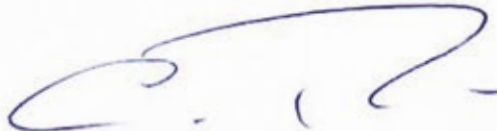
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En l'absence d'obligation légale et statutaire, nous vous informons qu'aucun rapport de gestion n'a été établi par votre association.

Fait à Rueil-Malmaison, le 16 mars 2016



Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

ANNEXE 11 - COMPTES INDIVIDUELS 2014 DE L'ASSOCIATION GSC

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

ASS GSC

Période du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Plaquette association

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	23 064,86	23 064,86		14 870,80
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	84 726,29	59 463,09	25 263,20	21 939,14
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 786,33		25 786,33	26 040,85
ACTIF IMMOBILISE	133 577,48	82 527,95	51 049,53	62 850,79
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	10 094,13		10 094,13	18 611,00
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	224 345,09		224 345,09	132 755,21
Charges constatées d'avance	51 743,28		51 743,28	47 155,24
ACTIF CIRCULANT	286 182,50		286 182,50	198 521,45
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	419 759,98	82 527,95	337 232,03	261 372,24

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Bilan

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	54 997,70	54 997,70
Report à nouveau	-358,46	-358,46
RESULTAT DE L'EXERCICE	358,46	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	54 997,70	54 639,24
Apports	30 489,80	30 489,80
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	30 489,80	30 489,80
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	30 489,80	30 489,80
Provisions pour risques		12 500,00
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		12 500,00
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		7 114,61
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		7 114,61
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 280,61	27 627,98
Dettes fiscales et sociales	126 084,51	115 160,28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	88 379,41	13 840,33
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	251 744,53	163 743,20
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	337 232,03	261 372,24

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Compte de résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	965 416,35	943 700,79
Reprises et Transferts de charge	12 597,00	27 821,16
Cotisations		
Autres produits	326,49	4,24
Produits d'exploitation	978 339,84	971 526,19
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	330 069,55	422 476,17
Impôts et taxes	26 028,95	30 989,40
Salaire et Traitements	370 403,47	305 277,92
Charges sociales	218 962,92	176 665,53
Amortissements et provisions	23 018,74	29 335,18
Autres charges	10 201,52	119,27
Charges d'exploitation	978 685,15	964 863,47
RESULTAT D'EXPLOITATION	-345,31	6 662,72
Opérations faites en commun		
Produits financiers	703,77	1 337,28
Charges financières		
Résultat financier	703,77	1 337,28
RESULTAT COURANT	358,46	8 000,00
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		8 000,00
Résultat exceptionnel		-8 000,00
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	358,46	
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Annexe : Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : GSC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 337 232 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 358 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 05/02/2015 par le bureau de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en compte est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. En outre, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

 Annexe : Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 a été constaté pour un montant de 4 543 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

*Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel*

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 065			23 065
Immobilisations incorporelles	23 065			23 065
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 238	8 256		36 494
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 107	3 216	1 091	48 232
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	74 345	11 472	1 091	84 726
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	26 041		255	25 786
Immobilisations financières	26 041		255	25 786
ACTIF IMMOBILISE	123 451	11 472	1 346	133 577

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Annexe : Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		11 472		11 472
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		11 472		11 472
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 091	255	1 346
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 091	255	1 346

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 194	14 871		23 065
Immobilisations incorporelles	8 194	14 871		23 065
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	18 768	2 574		21 342
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 638	5 574	1 091	38 121
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	52 406	8 148	1 091	59 463
ACTIF IMMOBILISE	60 600	23 019	1 091	82 528

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 87 624 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	25 786		25 786
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	10 094	10 094	
Charges constatées d'avance	51 743	51 743	
Total	87 624	61 837	25 786
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	4 543
Adhésions à recevoir	2 000
Total	6 543

Annexe : Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise	30 490			30 490
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	30 490			30 490
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	54 998			54 998
Report à Nouveau	-358			-358
Résultat de l'exercice		358		358
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	85 129	358		85 488

Le poste "autres réserves" correspond à des dotations au "fonds social".

Conformément à l'article 14 des statuts de l'association ; une commission du fonds social, composée de quatre administrateurs désignés par le Conseil, décide de la distribution d'une aide financière à apporter aux chefs d'entreprise en nom personnel ou dirigeants mandataires sociaux affiliés au régime de garantie chômage GSC.

Annexe : Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	12 500		2 750	9 750	
Total	12 500		2 750	9 750	
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			2 750	9 750	
Financières					
Exceptionnelles					

Les cotisations antérieures au 31 Décembre 2013, non réglées à la date d'arrêté des comptes sont passées en perte exceptionnelle. La provision correspondante utilisée est reprise en conséquence.

Annexe : Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 251 745 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 281	37 281		
Dettes fiscales et sociales	126 085	126 085		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	88 379	88 379		
Produits constatés d'avance				
Total	251 745	251 745		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 115			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Les autres dettes correspondent essentiellement à l'excédent de versement relative à la dotation de gestion à reverser.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	24 185
Dettes provis. pr congés à payer	30 597
Charges sociales s/congés à payer	13 769
Etat - autres charges à payer	13 080
Total	81 631

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	51 743		
Total	51 743		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 15 624 euros

Subventions d'exploitation

Dans le cadre des "dispositions communes relatives à l'organisation technique et compte du régime GSC", l'association GSC a perçu de la part de GROUPAMA un remboursement des frais de fonctionnement à hauteur de 962 416 € au titre de l'exercice 2014.

Autres ressources

A partir du 1er janvier 2014, l'adhésion à l'association est gratuite d'où la baisse significative des cotisations patronales, seules trois organisations professionnelles patronales versent une cotisation forfaitaire annuelle de 1 000 €.

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Annexe : Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	3	4	4
Employés		4	4	4
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	1	7	8	8

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration du 9 décembre 2011, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association GSC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Paris, le 06 mai 2015


Pour la société, Sylvain SZNEK
Commissaire aux comptes

MERCURE & RODACH Management Conseils - 50 rue de Monceau 75008 PARIS Tel : 01 53 83 70 10 Fax : 01 53 83 70 05
Site WEB : www.mercurerodach.fr E mail : contact@mercurerodach.fr

Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile de France
SAS au capital de 107.300 € RCS Paris 439 348 988 NAF 6820 Z Numéro de TVA Intracommunautaire :FR15439348988

ANNEXE 12 - LISTE DES ORGANISMES PARITAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MEDEF

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) n°2009-08 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'application de l'article L.2135-2 du code du travail, « l'organisation syndicale tête de périmètre, indique dans l'annexe de ses comptes, la liste des organismes paritaires auxquels elle participe. » Comme le prévoit la note de présentation de l'avis du CNC n°2009-08 du 3 septembre 2009, la liste ci-dessous comprend les organismes paritaires dont la gestion est assurée **également** par les représentants des employeurs et des salariés.

Cependant, dans un souci d'exhaustivité, les organismes à gestion paritaire ne répondant pas strictement à la définition ci-dessus (tels que Pôle Emploi, l'Agefiph etc.) figurent à la suite de la première liste.

Formation professionnelle :

- Association de gestion du fonds paritaire national : AGFPN
- Fonds de gestion paritaire de la formation professionnelle continue : FONGEFOR
- Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels : FPSPP
- Organismes paritaires collecteurs agréés : OPCALIA

Emploi :

- Association pour l'emploi des cadres : APEC
- Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce : UNEDIC

Protection sociale :

- Association générale des institutions de retraite des cadres : AGIRC
- Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés : ARRCO
- Centre technique des institutions de prévoyance : CTIP
- Commission accidents du travail et maladies professionnelles de la CNAMTS : CATMP
- Groupe de l'institution prévention de la sécurité sociale en Europe : Eurogip
- Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles : INRS
- Association de gestion des fonds de financement : AGFF
- Association pour la gestion de la structure financière : ASF

Logement :

- Association foncière logement : AFL
- Association pour l'accès aux garanties locatives : APAGL
- Comités interprofessionnels du logement : CIL
- Union d'économie sociale pour le logement : UESL

Formation professionnelle :

- Association nationale pour la formation professionnelle des adultes : AFPA

Emploi :

- Association pour la gestion du fonds de développement pour l'insertion des personnes handicapées : AGEFIPH
- Pôle emploi
- Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés : AGS
- Association pour la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise : GSC
- Commission nationale consultative pour les droits de l'homme : CNCDH
- Bureau international du travail : BIT
- Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (commission européenne) : CCLCT
- Commission nationale de la négociation collective : CNNC
- Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales : CDSEI
- Comité d'orientation pour l'emploi : COE
- Conseil national consultatif des personnes handicapées : CNCPH
- Conseil national de l'emploi : CNE
- Conseil supérieur de la prud'homie : CSP
- Conseil supérieur égalité professionnelle : CSEP
- Haut conseil pour le dialogue social : HCDS
- Office français de l'intégration et de l'immigration : OFII
- COPIESAS
- Comité du label égalité professionnelle

Protection sociale :

- Agence centrale des organismes de sécurité sociale : ACOSS
- Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés : CNAMTS
- Caisse nationale d'allocations familiales : CNAF
- Fonds de solidarité vieillesse : FSV
- Caisse nationale d'assurance vieillesse : CNAV
- Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail : ANACT
- Union nationale des caisses d'assurance maladie : UNCAM
- Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire : UNOCAM
- Groupement d'intérêt public modernisation des déclarations sociales : GIP-MDS

ANNEXE 13 - ASSOCIATIONS ACTIVES À CE JOUR CRÉÉES À L'INITIATIVE DU MEDEF

Le MEDEF souhaite, au-delà de toute obligation légale, donner des informations sur les associations qu'il a pu créer seul ou conjointement (ou qui l'ont été par le CNPF).

ACTEO

(Association pour la participation des entreprises françaises à l'harmonisation comptable internationale)

Année de création : 1997

Nature de l'activité : assurer, pour le compte de l'ensemble des sociétés adhérentes, une liaison permanente avec l'International Accounting Standard Board (IASB), examiner tout projet de normes comptables de l'IASB ou de tout organisme établissant des normes comptables reconnues internationalement et arrêter une position.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : sociétés cotées

Prérogative du MEDEF : représenté au conseil d'administration

ASSEP

(Association d'études prud'homales)

Année de création : 1980

Nature de l'activité : documentation et information des conseillers prud'hommes et étude des questions prud'homales.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : groupements patronaux

Prérogative du MEDEF : représenté au conseil d'administration par le président et le vice-président

Comité France Chine

Année de création : 1979

Nature de l'activité : réaliser toutes études, recherches et diffusions de celles-ci concernant l'économie et le commerce de la Chine ; organiser des contacts entre la Chine et la France, mener des actions (tant en France qu'à l'étranger sous quelque forme que ce soit) favorisant le développement des échanges entre la France et la Chine.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : CCIP IDF, Business France, sociétés adhérentes

Prérogative du MEDEF : vice-président statutaire

EDS

(Association Entreprises et droit social)

Année de création : 1981

Nature de l'activité : assurer la formation des conseillers prud'hommes et de toute personne exerçant une fonction mettant en œuvre le droit social ou prud'homal, exercer toute activité d'information pour l'organisation de réunions, journées d'études et de sessions et diffuser toute documentation se rapportant à son objet.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : divers groupements professionnels et interprofessionnels

Prérogative du MEDEF : représenté au conseil d'administration par le président et le secrétaire

MEDEF International

Année de création : 1990

Nature de l'activité : renforcer l'action du MEDEF dans le domaine des relations internationales bilatérales, exercer, au nom du MEDEF, la fonction de représentation générale des entreprises françaises dans les relations économiques entre la France et ses partenaires étrangers. MEDEF International a également pour mission de développer des programmes d'opérations et d'actions collectives adaptés aux particularités des différents marchés au profit de ses membres.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : autres membres fondateurs, adhérents comme membres actifs ou membres associés. Le Conseil d'administration compte 60 membres de droit et 8 membres actifs ordinaires

Prérogative du MEDEF : membre de droit et désigne au maximum 5 représentants au conseil d'administration

Nos quartiers ont des talents

Année de création : 2006

Nature de l'activité : favoriser l'égalité des chances des jeunes quant à leur insertion professionnelle. La réalisation de cet objet passe notamment par l'accompagnement et le suivi des jeunes diplômés par des cadres en activité, par le biais d'un dispositif de parrainage, par des services en matière de ressources humaines aux personnes physiques et morales membres de l'association, par l'information des étudiants et jeunes diplômés en matière d'emploi, et par tout autre service permettant de favoriser l'emploi des jeunes prioritairement issus de quartiers populaires.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : sociétés et organisations professionnelles

Prérogative du MEDEF : membre actif



A series of horizontal dotted lines for writing notes.



MEDEF

55, avenue Bosquet
75330 PARIS Cedex 07
Tel. : 01 53 59 19 19
Fax : 01 45 51 20 44
www.medef.com